

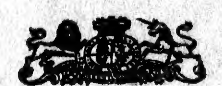
RAPPORT

SUR

LE COMMERCE.



IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

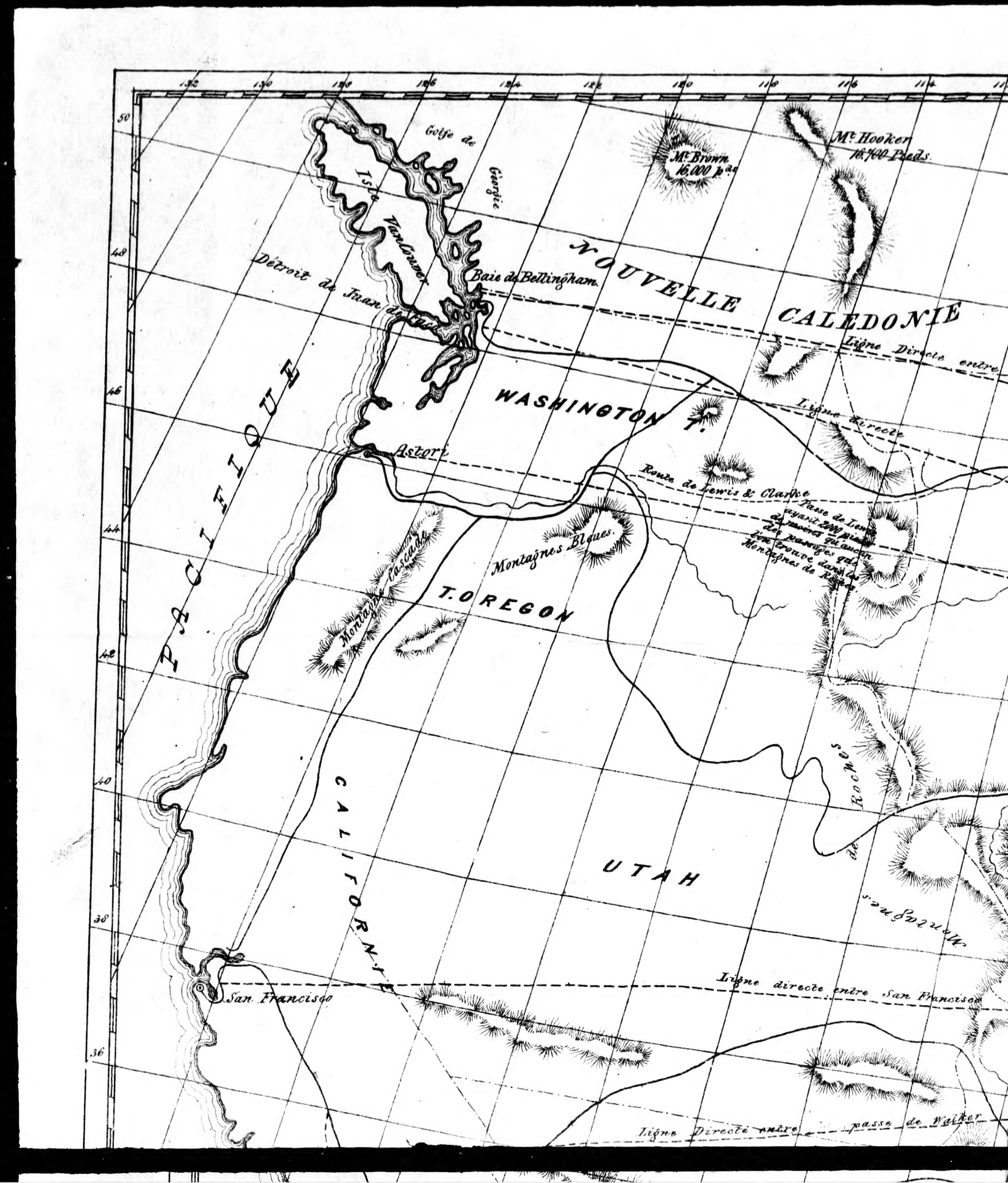


QUEBEC:
DES PRESSES À VAPEUR DE LOVELL ET LAMOUREUX, RUE LA MONTAGNE.
1855.

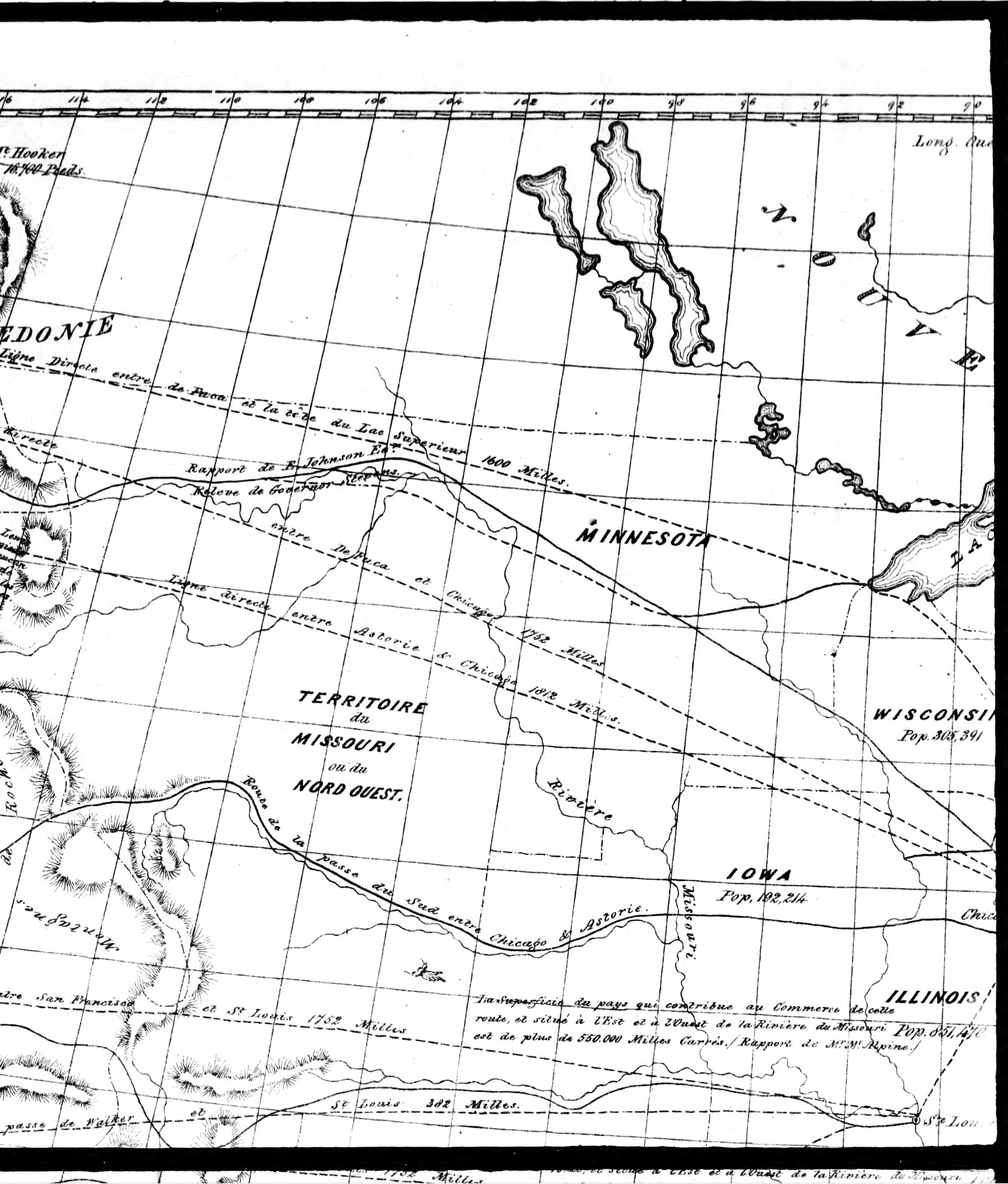
No 210 Commerce No 4

E.

AGNE.



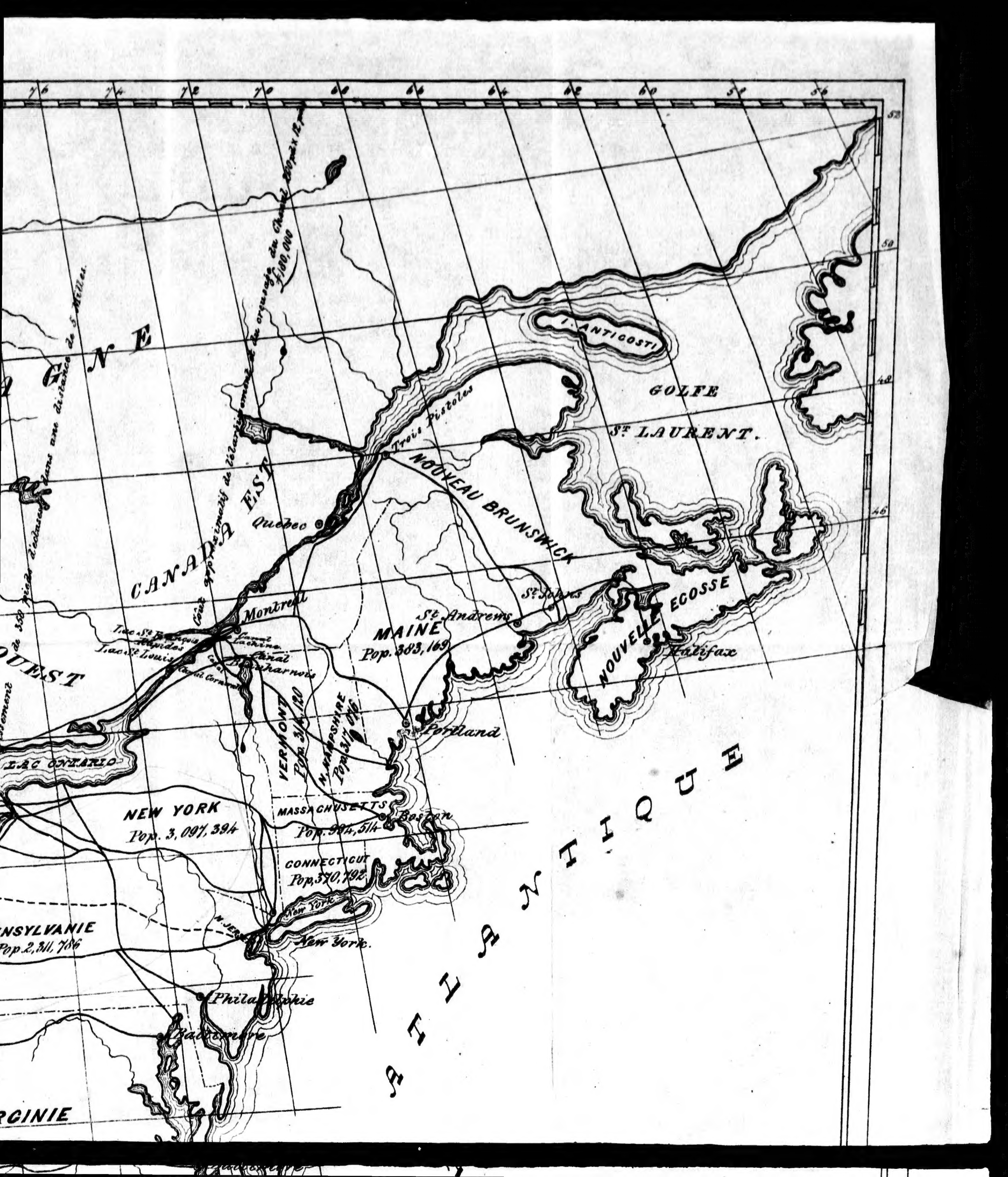
132
130
128
126
124
122
120
118
116
114
50
48
46
44
42
40
38
36
Golfe de Georgie
Isle Vancouver
Mt Brown 16,000 pds
Mt Hooker 16,700 Pieds
Détroit de Juan
Baie de Bellingham.
NOUVELLE CALEDONIE
Ligne Directe entre
PACIFIQUE
WASHINGTON T.
Ligne directe
Astori
Route de Lewis & Clarke
Passe de Lewis ayant 2000 pieds de moins qu'aucun des passages que l'on trouve dans les Montagnes de Roches
Montagnes Bleues.
Montagne Cascade
T. OREGON
CALIFORNIE
de Roches
UTAH
Montagnes
Ligne directe entre San Francisco
San Francisco
Ligne Directe entre passe de Walker



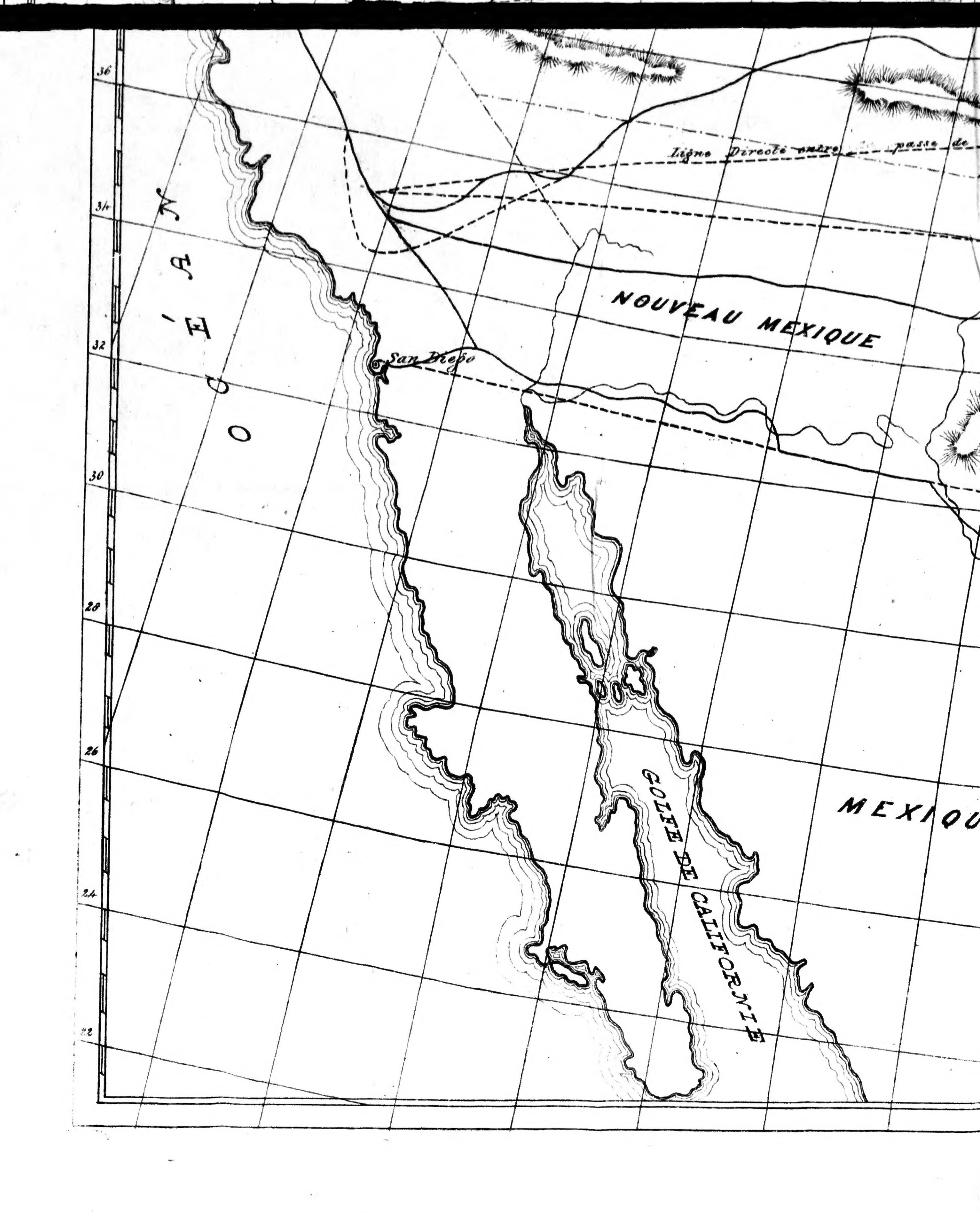
114
112
110
108
106
104
102
100
98
96
94
92
90
Long. Oue
Mt Hooker
16,700 Pieds
EDONIE
Ligne Directe entre de Fuca et la tête du Lac Superieur 1600 Milles.
directe
Rapport de E. Johnson Esqr.
Releve de Governor Stevens.
MINNESOTA
entre De Fuca et Chicago 1752 Milles.
Ligne directe entre Astorie & Chicago 1812 Milles.
TERRITOIRE
du
MISSOURI
ou du
NORD OUEST.
WISCONSI
Pop. 305,391
Rivière
Missouri
Route de la passe du Sud entre Chicago & Astorie.
IOWA
Pop. 192,214
Chica
Montagnes
Roche
ILLINOIS
Pop. 851,470
La Superficie du pays qui contribue au Commerce de cette route, et situé à l'Est et à l'Ouest de la Rivière du Missouri est de plus de 550.000 Milles Carrés. (Rapport de Mr. McAlpine.)
entre San Francisco et St Louis 1752 Milles
passe de Walker et St Louis 382 Milles.
St Loui



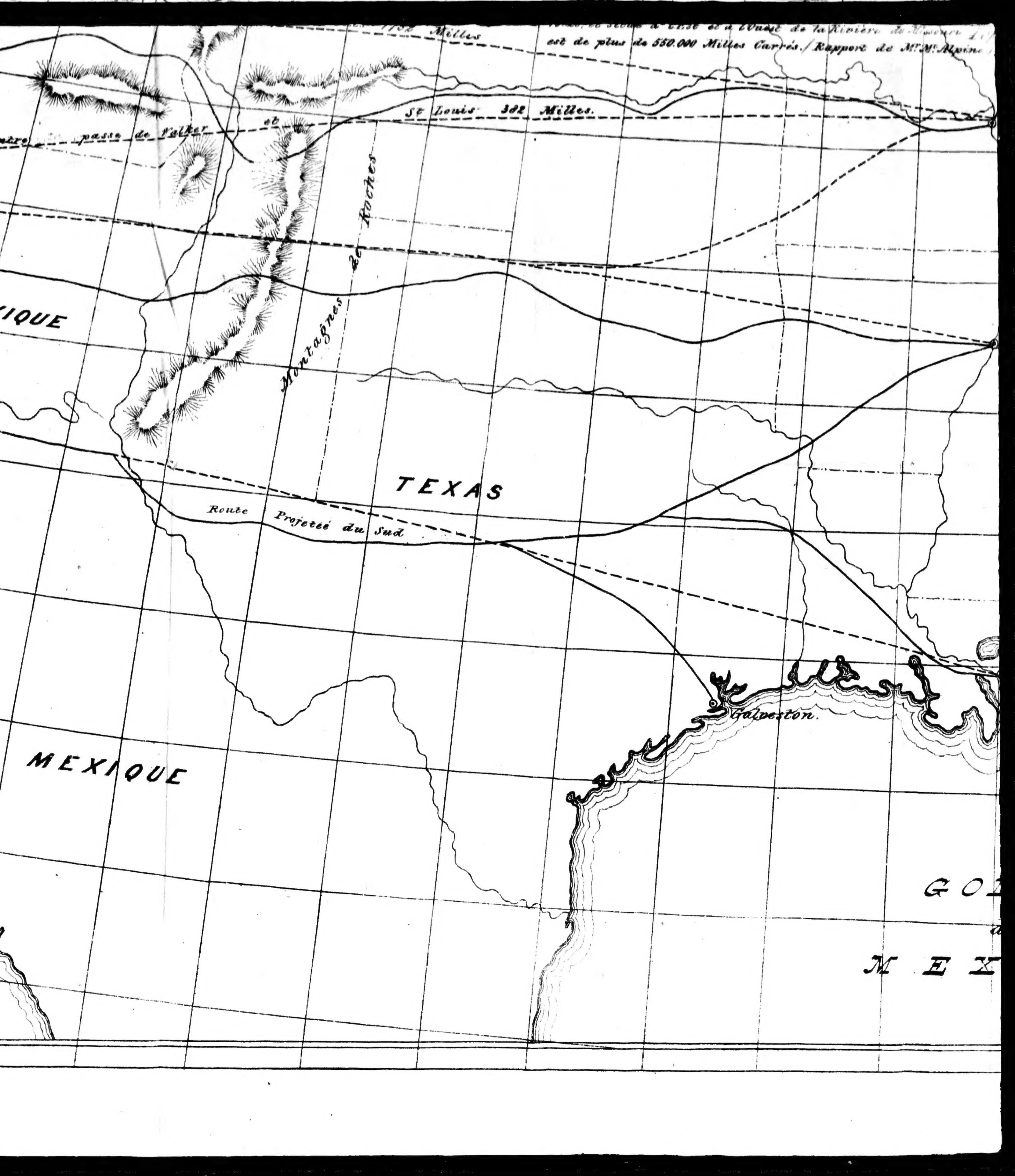
Long. Ouest de Greenwich.
98
96
94
92
90
88
86
84
82
80
78
76
74
NOUVELLE BRETAGNE
LAC SUPÉRIEUR
350 Pieds x 75 Pds. d'Écluses 12 Pieds d'eau.
Sault St. Marie
CANADA OUEST
Élargissement de 350 pieds d'écluses dans une distance de 5 Milles.
MICHIGAN
WISCONSIN
Pop. 305,391
LAC MICHIGAN
LAC HURON
Baie Georgienne
Toronto
Hamilton
LAC ONTARIO
MICHIGAN
Pop. 397,654
Detroit
Monroe
LAC ERIE
Cleveland
IOWA
Pop. 192,214
Chicago
Missouri
PENNSYLVANIE
Pop. 2,311,786
ILLINOIS
Pop. 851,470
INDIANA
Pop. 988,416
OHIO
Pop. 1,980,329
Ste. Louis
VIRGINIE
...ys qui contribue au Commerce de cette
...t et à l'Ouest de la Rivière du Missouri
...0 Milles Carrés. (Rapport de Mr. Mc. Alpine.)

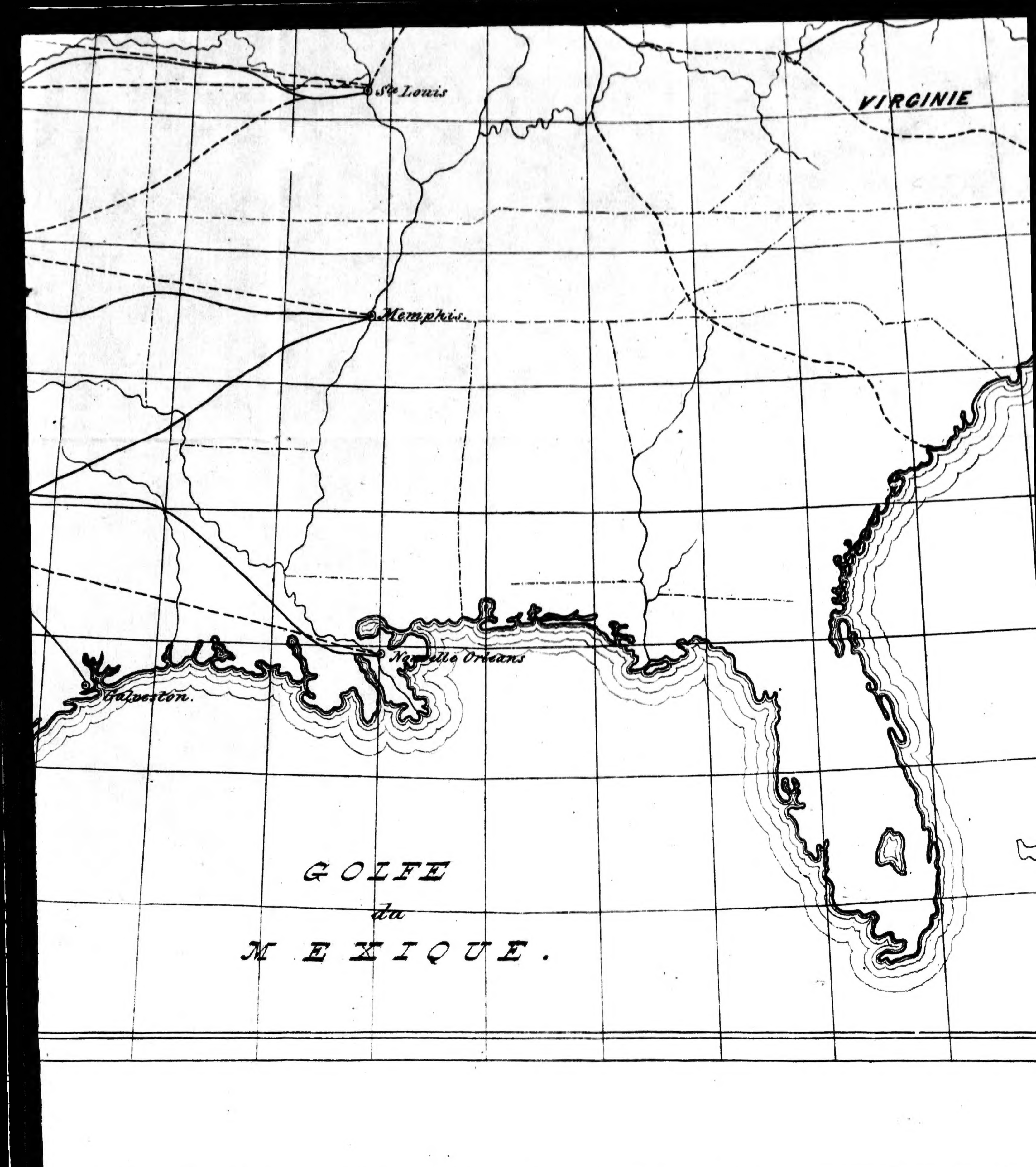


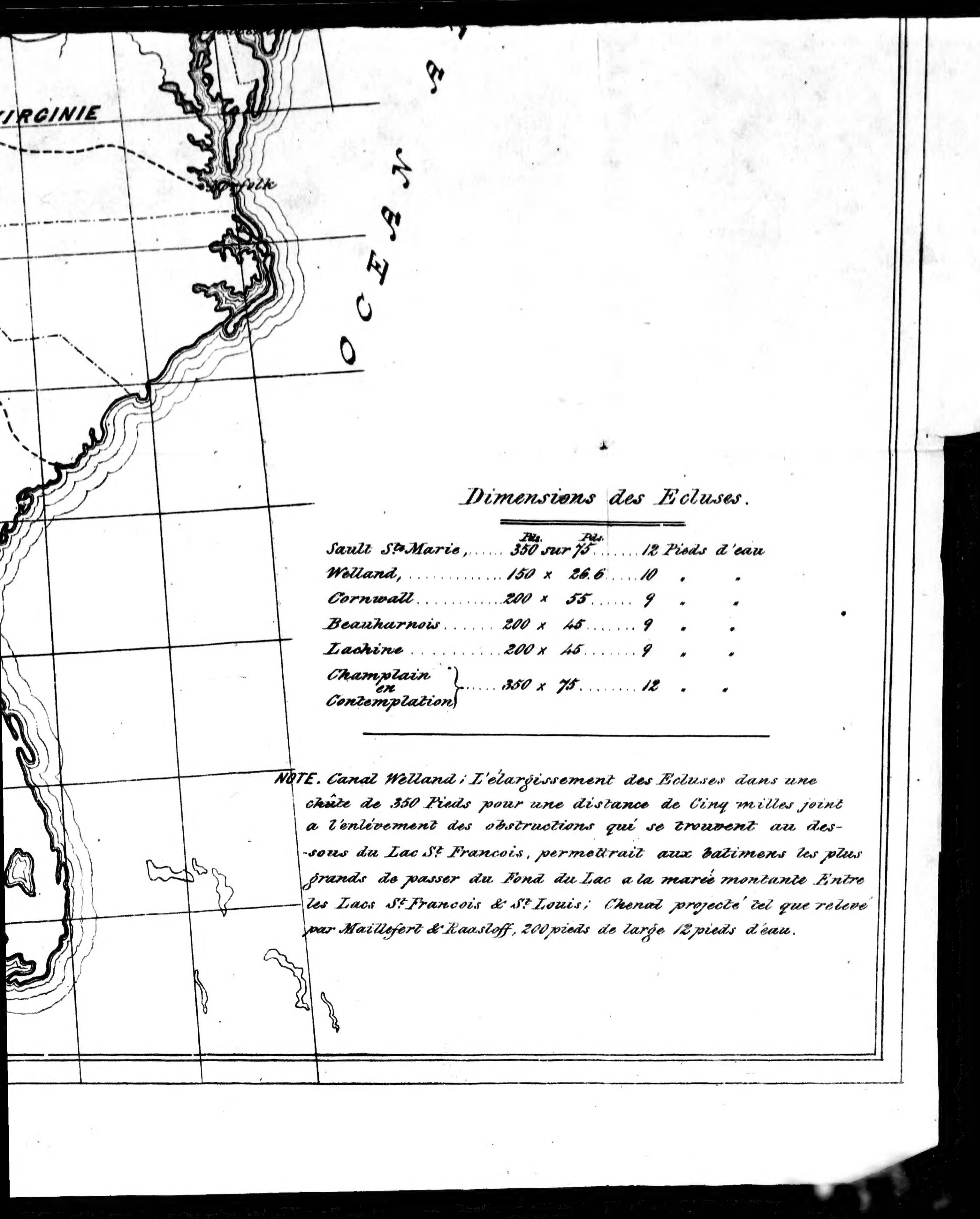
76
74
72
70
68
66
64
62
60
58
56
52
50
48
46
GNE
I. ANTICOSTI
GOLFE
St. LAURENT.
Trois Pistoles
NOUVEAU BRUNSWICK
Quebec
CANADA EST
Montreal
Canal Beauharnois
St. Andrews
St. Johns
NOUVELLE ECOSSE
Halifax
MAINE
Pop. 383,169
Portland
VERMONT
Pop. 314,120
N. HAMPSHIRE
Pop. 317,976
LAC ONTARIO
UEST
NEW YORK
Pop. 3,097,394
MASSACHUSETTS
Pop. 994,514
Boston
CONNECTICUT
Pop. 370,792
New York
New York.
ENSYLVANIE
Pop. 2,311,786
Philadelphie
Baltimore
RGINIE
ATLANTIQUE



36
34
32
30
28
26
24
22
Ligne Directe entre ... passe de
NOUVEAU MEXIQUE
San Diego
GOLFE DE CALIFORNIE
MEXIQU


Milles
est de plus de 550.000 Milles Carrés. / Rapport de Mr. Mc. Alpine
St Louis 382 Milles.
passe de Valker
et
Montagnes de Roches
XIQUE
TEXAS
Route Projetée du Sud
Galveston.
MEXIQUE
GO
MEX

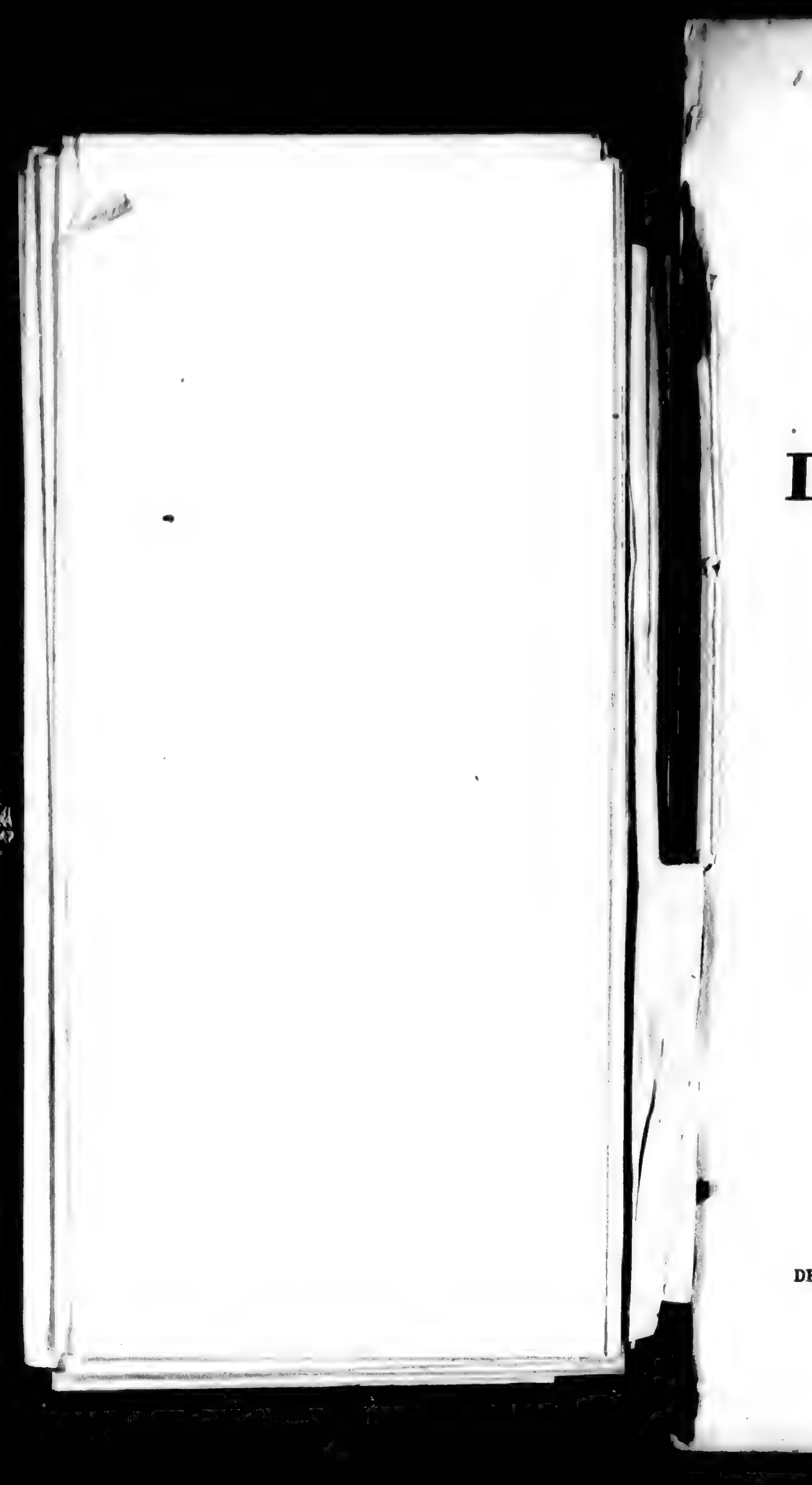

St Louis
VIRGINIE
Memphis.
Nouvelle Orléans
Galveston.
GOLFE
du
MEXIQUE.



Dimensions des Ecluses.

	Pds.		Pds.			
Sault Ste Marie,	350	sur	75	12	Pieds	d'eau
Welland,	150	x	26.6	10	"	"
Cornwall	200	x	55	9	"	"
Beauharnois	200	x	45	9	"	"
Lachine	200	x	45	9	"	"
Champlain en Contemplation	350	x	75	12	"	"

NOTE. Canal Welland; L'élargissement des Ecluses dans une chûte de 350 Pieds pour une distance de Cinq milles joint a l'enlèvement des obstructions qui se trouvent au dessous du Lac St Francois, permettrait aux batimens les plus grands de passer du Fond du Lac a la marée montante Entre les Lacs St Francois & St Louis; Chenal projecté tel que relevé par Maillefert & Raasloff, 200 pieds de large 12 pieds d'eau.



LE

IM

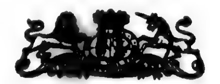
DES PRESSES À

RAPPORT

SUR

LE COMMERCE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



QUEBEC:
DES PRESSES À VAPEUR DE LOVELL ET LAMOUREUX, RUE LA MONTAGNE.
1855.

Le Con
et
Po

A L'HON

App. A.
Nos. de 1 à

Grande
systèm
les diff
colonie

App. A.
No. 23.

pour c
se proc
ment, s
et, dan
la légis
A
plus lo
dans l'

I.

Voir Jour
de 1838 à

drews
rentiel
Depui
à l'éga
des Et

App. B.
No. 1.

Tableau
merce
Navigat
No. 25, p

ment
F
de ce
canau
Etats

RAPPORT SUR LE COMMERCE.

CHAMBRE DE COMITE', ASSEMBLEE LEGISLATIVE,
16 *Mai*, 1855.

Le Comité nommé pour s'enquérir des relations commerciales entre le Canada et la Grande-Bretagne, les Colonies Anglaises de l'Amérique du Nord, les Possessions des Indes Occidentales, les Etats-Unis, et autres Pays Etrangers,

A L'HONNEUR DE FAIRE RAPPORT :

App. A. Nos. de 1 à 21. Qu'un de ses premiers soins fut d'adresser des circulaires aux Secrétaires des différens Gouvernemens des Possessions Coloniales de la Grande-Bretagne, en Amérique, pour savoir si, dans leur opinion, l'adoption d'un système de libre échange et de libre navigation, semblable à celui qui existe entre les différents Etats de l'Union Américaine, serait favorable à la prospérité des colonies, et aurait l'effet d'encourager le commerce par la voie du St. Laurent.

App. A. No. 23. Il fit aussi adresser des circulaires aux diverses Chambres de Commerce, et à un certain nombre de citoyens marquants de cette province pour constater : premièrement, si le consommateur, aux Etats-Unis, pouvait se procurer les articles étrangers à meilleur marché qu'en Canada ; et, secondement, s'il serait de l'intérêt public d'encourager l'établissement de manufactures, et, dans ce cas, quelles seraient, à leur avis, les meilleures mesures à adopter par la législature pour la réalisation de cet objet.

Après avoir examiné les réponses, états, et rapports officiels qu'on trouvera plus loin, votre comité s'occupa des différents sujets soumis à son investigation, dans l'ordre suivant :

I. Rapports commerciaux entre le Canada et la Grande-Bretagne.

Voir Journaux de 1838 à 1840. Ce commerce a été depuis bien des années sujet à des changemens subits et fréquents, signalés dans l'excellent rapport de Mr. Andrews, publié en 1853. Sous le tarif canadien de 2½ par cent, et les droits différentiels, il dépassa dans la proportion de trois à un le commerce des Etats-Unis. Depuis l'époque où le Gouvernement Impérial a changé sa politique commerciale à l'égard de ses colonies, il a diminué dans la même proportion par rapport à celui des Etats-Unis.

App. B. No. 1. Néanmoins, les importations continuèrent à augmenter, et de £1,669,003 qu'elles étaient en 1849, elles furent de £5,740,832 en 1854; et les exportations, de £1,348,424 en 1849, s'élevèrent à £2,719,179 en 1854, bien que consistant presque entièrement en bois. Sur les £2,246,164, montant total des exportations en 1853, £524,047 seulement étaient le produit des mines, de la mer, et de l'agriculture. (Tableau du Commerce et de la Navigation 1853, No. 25, p. 457.)

Bien que diverses causes aient été assignées à la diminution comparative de ce commerce, on n'a pu cependant trouver aucun moyen pour l'arrêter. Des canaux ont été construits à grands frais, dans le but d'attirer le commerce des Etats de l'Ouest aux ports de Montréal et de Québec. Non seulement ils n'ont

pu atteindre ce but, mais le commerce même du Haut-Canada, sur le lac Ontario, et au-dessus, a pris la direction des ports de New-York et de Boston. Antérieurement à 1847, l'opinion publique demandait l'abolition des lois de navigation ; mais même lorsqu'elle eut obtenu cela, et que les vaisseaux de toutes les nations eurent pu entrer en concurrence sur les mers, les canaux du St. Laurent ne parurent en recevoir aucun avantage. On espère encore que la concurrence que vont créer les vaisseaux américains en vertu du Traité de Réciprocité produira un changement ; mais tant que ce commerce sera renfermé dans les limites étroites qu'il occupe actuellement, le nord du St. Laurent, et tant que le port de New-York continuera à être encouragé au moyen de primes, et qu'on continuera à détourner les yeux des facilités naturelles que possède le St. Laurent, nos efforts pour conquérir ce commerce resteront sans succès. Mais votre comité est convaincu que du moment que les avantages naturels qu'offre la voie du St. Laurent pour aller à l'océan seront bien compris, son commerce recevra de suite une extension considérable.

Un vaisseau chargé de farine ou d'autres produits peut aujourd'hui descendre du haut du lac Supérieur ou du Michigan, au port de Québec, avec une plus forte cargaison, en moins de temps et à meilleur marché, qu'à aucun autre Port de l'Atlantique, le prix à partir de Chicago ou des ports intermédiaires sur le lac Michigan ou le lac Erié étant à peu près moitié moindre que pour aller au port de New-York. Mais la différence dans le prix du fret océanique à partir de ces deux ports respectivement pour aller à Liverpool est suffisante non-seulement pour contrebalancer l'avantage que possède Québec dans le bon marché du transport à l'intérieur, mais encore pour donner à New-York une supériorité décidée comme port d'exportation, sur le trajet entier de l'ouest à l'Angleterre, et c'est ce qui fait que tout le commerce d'exportation des lacs, que la nature avait désigné comme devant trouver son port de chargement à Québec, est tombé aux mains de sa rivale. Une des principales causes de cette supériorité est facile à apercevoir. Les primes données par les gouvernemens de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis aux splendides vapeurs océaniques qui voyagent entre New-York et Liverpool, ont forcé les lignes régulières de paquebots qui fesaient auparavant les affaires faites maintenant par ces vapeurs, et qui les fesaient sans subsides de la part du gouvernement, à chercher quelqu'autre emploi. C'est ainsi qu'une marine pour laquelle plusieurs millions de capital avaient été dépensés se trouva tout-à-coup destinée au transport du trafic ordinaire et de l'émigration entre ces deux ports, et par la concurrence qu'elle créa réduisit les prix du fret d'exportation aux simples prix de lest.

Votre comité, tout en étant d'opinion qu'il ne doit être fait aucun effort pour nuire aux avantages naturels que possède le port de New-York durant l'hiver, recommande que tous les moyens possibles soient adoptés pour regagner une partie de ce commerce d'exportation durant les mois d'été.

La vaste étendue des eaux navigables, cotoyant plusieurs mille milles de long, se trouve représentée sur le plan qui accompagne ce rapport.

Rapport de Jarvis 1854, p. 14.

L'aire du pays dont les produits trouveraient leur débouché par les lacs est estimée par M. McAlpine à 550,000 milles carrés. Bien qu'il n'y en ait encore qu'une très-petite partie d'établie, elle fournit déjà un million et demi de tonneaux, et ses produits ont doublé dans l'espace des cinq dernières années. Le trafic de cette immense région, y compris le pays à l'ouest du Lac Supérieur qui dans peu d'années sera traversé par des chemins de fer qui iront jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses, et plus tard jusqu'à l'Océan Pacifique, justifierait toute dépense judicieuse qu'on pourrait faire pour faciliter et rendre moins dispendieux le transport par le St. Laurent. En faisant disparaître les obstacles qui s'opposent à la navigation entre les lacs St. François et St.

Louis, récemment explorés par Messieurs Maillefert et Raasloff, et en agrandissant les écluses des canaux de la province, le St. Laurent se trouverait ouvert depuis sa source jusqu'à l'océan aux vapeurs de première classe, et le prix du fret à l'intérieur pourrait être encore considérablement diminué ; tandis que d'un autre côté, en discontinuant la prime accordée aux vapeurs entre Liverpool et New-York, ou en accordant une aide de même valeur pour établir une marine sur le même pied entre Québec et Liverpool, on réduirait le fret océanique dans la même proportion, et on ramènerait le commerce à sa voie naturelle ; on ferait aussi un grand pas vers la réalisation de cet objet, en construisant des bassins de marine à Québec, ce qui serait fort facile, et rapporterait un revenu suffisant pour rembourser amplement les frais de construction.

Ces améliorations, avec des lignes quotidiennes de vapeurs à Chicago, assureraient inévitablement et pour toujours, au Canada, le commerce de l'ouest, en dépit de toute concurrence qui pourrait venir d'ailleurs, durant les six mois de l'été ; et toutes les parties du Canada sont également intéressées à ce que la Province aide de son crédit à procurer ces facilités que votre comité prend maintenant la liberté de suggérer.

II. Le commerce entre le Canada et les autres colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

App. B. No. 1. No. 2. No. 3. La valeur du commerce avec ces possessions s'éleva en 1851 à £373,007 ; en 1854, à £554,001, dont £149,082 étaient des importations, qui avaient payé £26,691 de droits. Le sucre et la melasse seuls rapportèrent £24,072, tandis que tous les autres articles ensemble ne payèrent que £2619.

Un effort fut fait en 1853 par un comité de votre honorable Chambre pour ouvrir une communication avec ces colonies, dans la vue de fournir à la législature des états annuels des ressources et des tableaux du commerce, et des droits de douane perçus par chacune. Il fut dressé un tableau qui montra que la population en 1851, y compris le Canada, s'élevait à 2,297,219 ; le revenu des douanes s'élevait à £976,938, faisant par tête une moyenne de 8s. 2¼d. pour le Canada, de 10s. 11¾d., pour le Nouveau-Brunswick de 6s. 7¼d. pour la Nouvelle-Ecosse, de 5s. 8¼d. pour l'Ile du Prince Edouard, et de 14s. 7¼d. pour Terreneuve.

App. A. Nos. de 1 à 21 Une circulaire a été adressée au Secrétaire de chaque gouvernement (on en trouvera une copie dans l'appendice,) mais on n'en a pas encore reçu de réponse.

On ne saurait connaître qu'après en avoir fait l'épreuve, si, vu la position géographique des possessions britanniques en Amérique, un système de libres communications entre elles augmenterait leur commerce direct. Vu la position favorable qu'occupent les provinces du nord entre la Méditerranée, les Indes Occidentales, et les Etats de l'ouest, votre comité est d'opinion que les produits agricoles de l'ouest seraient échangés à nos ports pour les produits de l'est, sans compter que leur bois et leur poisson fourniraient des chargemens aux navires à leur retour, et ouvriraient un commerce direct et certainement avantageux. Leurs vaisseaux posséderaient l'avantage de jouir de la navigation intérieure durant l'été et de celle de l'océan durant l'hiver.

Votre comité croit donc devoir recommander l'adoption d'un système libre dans les relations commerciales du Canada avec les provinces avoisinantes de l'Amérique du Nord.

III. Le commerce entre le Canada et les iles anglaises des Indes Occidentales.

App. B. No. 4. En 1854 la valeur des produits des Indes Occidentales importés en Canada s'éleva à £333,970, dont seulement £621 venaient directement des

provinces anglaises, £54,481 venaient des iles étrangères, et £59,607 par la Nouvelle-Ecosse, Terreneuve, et l'Ile du Prince-Edouard, en tout, par la voie du St. Laurent, £114,709, laissant £219,261 qui ont dû se rendre en Canada par les Etats-Unis. On verra par là que le commerce direct entre le Canada et les iles anglaises des Indes Occidentales, par la voie du St. Laurent, qui était il y a quelques années dans un état florissant, a presque disparu.

App. A. Nos. de 1 à 21. Nos. de 28 à 36. Des circulaires ont été adressées aux divers Secrétaires Coloniaux, pour savoir si dans leur opinion l'abolition de tous droits ferait revivre ce commerce, et les réponses reçues sont toutes favorables.

IV. Commerce entre le Canada et les Etats-Unis.

En 1846 le Gouvernement Impérial changea sa politique commerciale à l'égard de ses colonies, et les marchés de la Grande-Bretagne furent ouverts aux produits des Etats-Unis sans stipuler que ces derniers recevraient les produits des provinces anglaises aux mêmes conditions. Ce changement établit deux prix pour les produits agricoles sur la frontière, le producteur en Canada suivant le cours du commerce, recevant 20 par cent.—ou le montant du droit,—de moins que le producteur des Etats-Unis. Malgré cette différence dans la valeur des produits naturels des deux pays (produits admis en franchise de droits aujourd'hui en vertu des Actes de Réciprocité de 1854) les importations du Canada aux Etats-Unis se sont élevées de $642,672 en 1848 à $6,097,204, en 1854; les droits, de $118,330 à $1,243,403; et les importations des Etats-Unis au Canada se sont élevées de $984,604 en 1848 à $2,180,084 en 1854; les droits, de $63,640 à $196,671; indiquant pour les premières, une augmentation dans un espace de six ans, de plus de dix pour un, et pour les dernières, dans le même espace de tems, de deux pour un, et au-dessus. Nous trouvons aussi une augmentation frappante dans les importations étrangères par les Etats-Unis. Les importations pour le Canada directement, passant en transit, furent, en 1854, de £1,336,770, le montant acheté par le Canada en entrepôt dans les Etats-Unis, en vertu de leur système d'entrepôt, £299,428, la valeur des marchandises achetées dans les Etats-Unis, sur lesquelles il devait être payé un droit là, et un autre droit ici, £144,021, la valeur des marchandises exemptes de droits aux Etats-Unis, £230,606.

(App. B. Nos. 5 et 6. — Nos. 5 et 7. — App. B. No. 8.)

App. B. No. 9. Ces chiffres établissent la valeur de nos importations d'outre-mer par les Etats-Unis à £2,010,825, à quoi il faut ajouter les importations d'objets de leur fabrication domestique, £2,835,525, et on verra que les importations totales des Etats-Unis au Canada s'étaient élevées à £4,846,350, et les exportations à £2,604,320 ou un grand total de £7,450,670; tandis que les articles importés de la mer par le Canada aux Etats-Unis ne s'élevaient qu'à £261,991.

(No. 8. — No. 1.)

M. McAlpine, dans son rapport de 1852 et 1853, estime le montant des péages perçu, sur les produits du Canada passant sur les canaux de New-York, à $300,000 par année. Seulement £31,561 de ces exportations étaient en bois écari; le reste consistait en produits du sol et en bois de sciage. Cette rapide augmentation du trafic et du commerce par les Etats-Unis, et la diminution qui s'en est suivie du commerce par la voie du St. Laurent, méritent la plus sérieuse attention.

App. B, Nos. 10 et 11. Les états Nos. 10 et 11 indiquent l'augmentation annuelle du commerce entre les deux pays, dans les Etats-Unis depuis 1830, et en Canada, depuis 1849.

L'excellent rapport de l'Hon. James Guthrie, Secrétaire du Trésor des Etats-Unis, contient de nombreux tableaux qui non-seulement confirment cette aug-

mentation, mais qui fournissent d'utiles renseignemens sur le commerce d'importation et d'exportation des Etats-Unis. Leurs importations en 1854 furent de $304,565,381, leurs exportations de marchandises domestiques et étrangères, $278,241,064, laissant un excédant des importations sur les exportations de $26,324,317. Il estime que cet excédant est amplement couvert par les métaux précieux apportés par les immigrants, par le profit sur les exportations, et par les navires engagés dans le commerce étranger.

Rapport sur les Finances No. 7. p. 32.

Page 9.

Il recommande la réduction du présent tarif, consistant en huit différentes cédules, imposant des droits *ad valorem*, variant entre cinq et cent par cent, à deux cédules de vingt-cinq et cent par cent respectivement ; aussi l'abolition des droits sur toutes les matières premières employées dans les manufactures, consistant en 197 articles, pour correspondre avec la réduction fait e parM. Gladstone au tarif anglais de 1843.

Rap. des Finances No. 48, p. 414

No. 10, p. 37.

En appelant l'attention du Congrès sur cette réduction, M. Guthrie dit:—" En reconnaissant, comme je le fais, le principe qu'il ne faut prélever de droits que pour le revenu et non pour la protection, j'ai considéré que ce n'était pas se départir de ce principe que de parer l'effet de la législation des autres pays, et de rendre libres, en vertu de nos lois, les articles qui sont libres en vertu des leurs." Il prouve par les tableaux qu'il publie, que la réduction proposée laissera un ample revenu pour acquitter la dette publique, payer les dépenses du Gouvernement, et permettre de réduire les taxes de $58,072,390 à $47,709,320.

P. 11.

No. 9.

No. 11, p. 66.

V. Commerce entre le Canada et autres pays étrangers directement.

Le commerce du Canada depuis les côtes du Labrador jusqu'à la tête du lac Supérieur se dirige naturellement vers la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, où en vertu de leurs systèmes de *drawback* (remise de droits à la ré-exportation) les produits du monde entier se concentrent et sont fournis au plus bas prix. Bientôt la concurrence pour le commerce extérieur des Etats de l'Ouest sera entre la route directe du St. Laurent, et celles des ports Atlantiques des Etats-Unis, la dernière étant sujette à un transbordement à Buffalo et à d'autres ports de lacs ou de rivières. En 1853 la valeur de ce commerce aux ports de mer Canadiens s'éleva, pour les importations à £268,507, pour les exportations à £52,448 ; en tout, £320,995. Tout insignifiant qu'il soit à présent, on ne doit pas le perdre de vue, car aussitôt que les réunions de nos lacs et de nos rivières seront effectuées, il surgira entre l'intérieur et toutes les parties du monde un commerce direct, dont il serait difficile d'estimer l'étendue.

Com. et Nav. Tab. No. 17, p. 318.

No. 17, p. 318.

No. 25, p. 457.

REMARQUES GENERALES.

L'objet de cette investigation est de constater la situation des habitants du Canada, comparée à celle du peuple des Etats adjoignants, dans le but de les mettre sur un pied aussi avantageux.

Par les Actes de Réciprocité de 1854 ce but a été atteint pour ce qui regarde le producteur, mais non pour ce qui regarde le consommateur. En vue de réaliser les mêmes avantages pour ce dernier, votre comité a examiné les divers tarifs des deux pays, qui font voir la politique commerciale suivie par chacun, et les résultats qui ont été obtenus respectivement. En Canada, par exemple, le thé, le café,

et d'autres articles de consommation générale sont sujets à un droit, tandis qu'aux Etats-Unis ils sont admis en franchise. En Canada, des articles qui pourraient être fabriqués ou produits par l'industrie des habitans paient un droit de 12½ par cent ; aux Etats-Unis, ces mêmes articles paient de 20 à 100 par cent, en bornant toutefois la comparaison aux objets fabriqués de coton, de laine et de fer. En 1853 les importations de ces articles aux Etats-Unis s'élevèrent à $80,457,259, faisant une moyenne de $3.20 pour chaque habitant; tandisque les mêmes objets de manufacture importés en Canada s'élevaient à $7,885,076, faisant en moyenne pour chaque habitant $3.50. Le montant de ces importations provenait de différens pays, dans les proportions suivantes, savoir: de la Grande Bretagne, $5,819,892 : Etats-Unis, $2,030,904 ; de toutes les autres parties du monde, $33,868. Ce résultat prouve que les Etats-Unis nous fournissent un tiers ou un quart de ces articles à meilleur marché que nous les trouvons ailleurs. La valeur totale des marchandises étrangères importées aux Etats-Unis fut de $304,561,381, les droits sur icelles de $58,072,390, faisant une consommation moyenne pour une population de vingt-cinq millions, d'environ $12, et un droit moyen de $2.25 par tête. Les importations en Canada des articles correspondans s'élevèrent à $40,529,324, et les droits à $4,900,192, faisant pour une population de deux millions $20 pour les premières et $2.50 pour les derniers, par tête : d'où il parait que les habitans du Canada consomment individuellement deux fois autant de marchandises étrangères que les habitans des Etats-Unis, et payent plus de droits qu'eux.

Rap. Fin. 1853 et 1854, No. 48, p. 144.
No. 11, p. 67.
App. B., No. 1.
Comptes Pub. No. 2, p. 14.

Manufactures.

Rap. du Recensement.

Le capital placé dans les manufactures de toute sorte aux Etats-Unis, le 1er Juin 1850, s'élevait, chiffre rond, à $500,000,000 ; la valeur des matières premières manufacturées était de $550,000,000; le montant payé pour la main d'œuvre, $240,000,000 ; la valeur des articles manufacturés $1,020,360,000; le nombre des personnes employées, 1,050,000. Le montant des articles de manufacture américaine exportés en 1854 fut de $64,242,073, dont $38,062,570 était de l'or et de l'argent monnayé.

Rap. Fin. 1854, No. 12, p. 69.

Le capital placé dans les manufactures en Canada, ou la valeur des articles manufacturés, ne saurait être donné avec exactitude, parceque les rapports du recensement donnent simplement le nombre de moulins à scies, et les manufactures de bois, les moulins à farine, et les divers usines qui se rencontrent dans tous les pays nouveaux, mais ne donnent aucun renseignement sur la valeur du matériel. Les exportations d'articles manufacturés se montent à $140,424, dont $107,832 aux Etats-Unis, consistant en fer, laine, bois, chapeaux de paille, guenilles, plâtre moulu, et un petit nombre d'autres articles, indiquant que sous notre politique actuelle les capitaux n'ont pas été placés dans la fabrication du coton, de la laine ou du fer.

App. A. 43. Lettre de W. Hutton, Ecr., Bureau d'Agriculture.
Rap. du Rec. Vol. 2, p. 382.
Commerce et Navig. Rap. No. 25, p. 457.

La principale cause de l'excédant des importations étrangères en Canada, en proportion de sa population, sur celles de même nature aux Etats-Unis, vient de ce que nous ne produisons aucun de ces articles en Canada, tandis qu'aux Etats on en fabrique assez pour faire face à une partie des besoins ; et cependant s'il existe au monde un pays où ces manufactures devraient être florissantes, c'est bien en Canada. Des pouvoirs hydrauliques d'une force illimitée se trouvent sur tous les points de la province. Le climat, par suite des longs hivers du Bas-Canada, durant lesquels la population est sans emploi, permet de se procurer la main d'œuvre à bas prix ; et les exportations de chapeaux de paille et de chapeaux de femme sont une preuve au moins du désir chez ses habitans de se procurer quelque travail lucratif.

Votre comité ne peut voir pourquoi ces avantages qui existent aux Etats-Unis n'existeraient pas en Canada s'ils obtenaient le même encouragement de la législature. Ce sujet cependant ne parait pas avoir beaucoup attiré l'attention publique en Canada, puisqu'une seule chambre de commerce, et un petit nombre de particuliers, ont transmis au comité leurs opinions sur la question.

App. A. Chambre de Commerce de Kingston, 27—aussi, de 28 à 31.

Les réponses qui ont été reçues recommandent l'augmentation des droits sur les importations de tous les articles qui peuvent être manufacturés en Canada, et une réduction sur toutes les matières premières requises à cet effet; comme aussi une réduction des droits sur les articles de consommation générale qui ne peuvent être produits ici.

Rap. sur les Finances, 1854. p. 11.

Partageant l'opinion du secrétaire du trésor des Etats-Unis, que ce n'est pas agir contre le principe général du libre échange que de parer l'effet de la législation d'autres pays, votre comité recommande que le principe de réciprocité dans notre législation commerciale soit étendu aux produits des manufactures aussi bien qu'à ceux de l'agriculture, et qu'il soit imposé sur les objets de manufacture américaine les mêmes droits que ceux qu'impose le gouvernement des Etats-Unis sur les objets manufacturés en Canada.

Revenu.

L'opération de notre système de *drawback* ou d'entrepôt n'est pas généralement comprise.

Dans la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, où des montants considérables sont emmagasinés puis ré-exportés dans des pays étrangers, ce système est très avantageux à toutes les branches du commerce.

Commerce et Navigation, 1854, No. 5, p. 272.

Dans les Etats-Unis, les importations de la Grande-Bretagne et de ses possessions seulement se sont élevées à $163,018,095, dont un montant de $15,744,891 a été ré-exporté.

Mais le système d'entrepôt, dans l'opinion de votre comité, n'est nécessaire que lorsque la ré-exportation doit avoir lieu, et n'est pas adapté à un commerce intérieur. Il exige l'érection ou le bail de nombreux bâtimens pour l'emmagasinage et la livraison des marchandises, avec toutes les dépenses qui s'en suivent, imposant par là un lourd fardeau au public, tandis que le seul objet qu'il peut procurer à ce pays est d'épargner à l'importateur un léger intérêt sur les droits qu'il aurait à payer, si on les exigeait au moment de l'importation. Mais il parait à votre comité que l'ancien système de donner crédit à l'importateur, en par lui donnant caution pour le paiement des droits, est beaucoup plus économique pour le public, et mieux adapté au commerce de cette province. Ce sera au Gouvernement à considérer s'il ne serait pas bon d'y revenir, puisque non seulement il dispenserait des frais énormes de d'emmagasinage, mais qu'il ferait disparaître toutes les objections que l'importateur pourrait avoir à payer l'intérêt sur les droits avant que les marchandises ne fussent livrées à la consommation, en lui accordant un délai suffisant pour les vendre à ses pratiques.

App. B. No. 10.

No. 11.

Il n'y a que 17 ports principaux aux Etats-Unis sur la frontière qui sépare cette république du Canada, et durant un espace de 24 ans (depuis 1830) il n'y en a eu qu'un seul nouveau d'établi; tandis qu'il y a en Canada 74 ports sur la frontière qui le sépare des Etats-Unis, y compris 30 nouveaux ports établis depuis 1841, c'est-à-dire durant un espace de 13 années.

App. B. No. 11.

Aux Etats-Unis, les frais de perception se sont élevées de $84,241 en 1830 à $137,189 en 1848, la somme totale reçue excédant les dépenses d'environ $40,000. Durant cet espace de 19 ans les revenus se sont accrus de $63,204 à $1,052,368. En Canada les frais de perception se sont élevés

Voir Estimés, 1854. Nos. 10 et 11. de $45,584 en 1841 à $239,016 en 1854; et les estimés pour la présente année s'élèvent à $280,000, tandis que le revenu s'est accru de $903,336 à $4,900,768.

Ces tableaux indiquent l'augmentation relative des importations, du revenu et des frais de perception à chaque port et à différentes époques.

Sous les lois existantes des Etats-Unis et du Canada, les droits sur les marchandises passant en transit dans l'un ou l'autre pays ne sauraient être évités. L'article doit être inscrit au port de mer où il a été débarqué, et des cautionnemens donnés pour paiement des droits, si on veut avoir droit au *drawback* lors de la ré-exportation des marchandises. Quelques ports d'entrée, au points les plus importans sur la frontière des deux pays, suffiraient donc pour protéger ce revenu sur les importations étrangères par les Etats-Unis, aussi bien que sur les objets de manufacture de ce pays; mais ce besoin de ports d'entrée à l'intérieur ne semble pas aussi évident à votre comité, et si l'ancien système de donner caution pour les droits était rétabli, on n'aurait pas besoin des établissemens destinés aujourd'hui à l'emmagasinage des marchandises en entrepôt.

Les tableaux du commerce et de la navigation, cités dans plusieurs des observations qui précèdent commencèrent à être publiés en 1849, et votre comité les a consultés avec avantage, parce qu'ils contiennent l'histoire du progrès du commerce étranger. Mais les états qui donnent l'énumération des articles qui ont traversé les canaux et les écluses à l'intérieur, occupant 32 pages du rapport sur le commerce, devraient naturellement trouver leur place dans le rapport des Commissaires des Travaux Publics.

App. A. Nos. 24 et 42. On fera à l'avenir des tableaux qui feront connaître le commerce avec les pays étrangers, soit directement par la voie du St. Laurent, soit par les Etats-Unis; aussi la valeur des marchandises étrangères sur lesquelles des droits auront été payés aux Etats-Unis, et de nouveau en Canada. Le comité suggère l'opportunité d'accompagner ces statistiques d'un rapport écrit semblable à celui du Secrétaire du Trésor des Etats-Unis, qui doit en vertu de la loi être publié tous les ans. Un rapport comme celui-là renfermerait année par année l'histoire du commerce, suggérerait de nouvelles améliorations, et fournirait des renseignemens généraux sur un des sujets les plus importans et les plus dignes de l'attention publique.

Revenu des Péages sur les Ouvrages Provinciaux.

Comptes Publics No. 7, p. 22. En conséquence de la direction qu'a prise le commerce des Etats de l'Ouest et du Haut-Canada, vers New-York, les péages des canaux du St. Laurent suffisent à peine pour payer les frais d'administration et de réparation.

En considérant ce sujet, l'attention de votre comité s'est naturellement portée sur les efforts que fait encore actuellement l'Etat de New-York pour agrandir le canal Erié, pour laquelle fin le Gouvernement a voté $10,000,000, dans la vue de diminuer les frais de transport, et de retenir le commerce de l'Ouest. Aujourd'hui une somme annuelle d'un million et demi de dollars est prise sur le revenu du canal, pour liquider le principal de la dette de l'Etat, et un péage de 22½ cents se perçoit sur chaque baril de farine qui passe par le canal, pour permettre de faire l'appropriation dont on vient de parler. Ce péage, ajouté au tarif de l'expéditeur, qui est de 28 à 38 cents, élève les frais de transport d'un baril de fleur à la mer par le canal Erié à 50 ou 60 cents. Mais si le commerce qui se fait par cette voie ne prend pas la voie du St. Laurent, il est évident que peu d'années suffiront pour payer la dette de l'Etat, s'élevant maintenant à environ $22,000, et lorsque cela sera effectué, le péage pourra être réduit à deux cents, et les frais de trans-

port d'un baril de fleur se trouveront n'être plus que de 30 à 40 cents, et si on employait de plus grands vaisseaux, ces frais pourraient se réduire à 25 ou 30 cents, du lac Erié à New York. Pour parer à ce résultat inévitable, la construction d'un canal entre le St. Laurent et le lac Champlain est devenue une nécessité, en autant qu'elle aurait l'effet de détourner une partie du commerce qui cherche maintenant un marché dans les Etats de l'Est, et par là non seulement éloignerait l'époque où l'Etat de New York pourra payer sa dette, mais mettrait encore cette province en état de prélever sur les canaux Canadiens un revenu aussi considérable que celui qu'on prélève actuellement sur les canaux de New York, c'est-à-dire, environ $3,000,000. La perception d'un montant aussi considérable, ou même d'une partie de ce montant, aiderait d'une manière efficace le commerce de mer par le St. Laurent, vu qu'il ne se prélève pas de péage sur la partie inférieure du fleuve et que le revenu provenant du canal du Champlain permettrait au Gouvernement de diminuer les dépenses sur les autres branches du commerce, par Québec. Votre comité prend donc la liberté de recommander instamment de commencer cette entreprise au plus tôt.

Il est aussi d'opinion que l'abolition des droits sur les articles à bon marché, pesants et volumineux, par le St. Laurent, augmenterait les importations pour les Etats de l'Ouest, et conséquemment les péages sur les canaux provinciaux, de manière à compenser amplement toute diminution du revenu des droits de douane à laquelle cette mesure pourrait donner lieu.

Vu les considérations et exposés qui précèdent, votre comité appelle l'attention de la Législature sur les sujets suivans :

1. L'abolition de tous droits sur les produits des possessions anglaises en Amérique, importés par le St. Laurent, précisement sur le même principe qu'entre les différents Etats de l'Union.

2. Que le principe de réciprocité avec les Etats-Unis soit étendue aux produits des manufactures, à l'enrégistrement des vaisseaux construits en Canada et dans les Etats-Unis, et au commerce maritime et de cabotage, de la même manière qu'aux produits de l'agriculture.

3. Qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté, demandant que la prime donnée aux vapeurs entre Liverpool et Boston ne soit pas renouvelée à l'expiration des contrats existants, ou qu'une prime équivalente soit donnée au St. Laurent pendant six mois de l'année.

4. L'abolition de tous droits sur les articles à bon marché, pesants et volumineux, par le St. Laurent.

5. Le creusement du chenal entre les lacs St. François et St. Louis, immédiatement, et l'octroi d'une aide libérale pour construire des bassins de marine à Québec.

6. La construction du canal du St. Laurent et du Champlain, avec des écluses des mêmes dimensions qu'au Sault Ste. Marie, aussitôt que possible.

7. L'extension d'un crédit à l'importateur, de manière à réduire le nombre des ports intérieurs d'entrée, et les dépenses qui s'en suivent pour le public.

Le tout respectueusement soumis.

WM. HAMILTON MERRITT,
Président.

APPENDICE A.

INDEX.

Copie d'une circulaire aux Secrétaires Coloniaux de l'Amérique Britannique du Nord, et des Iles des Indes Occidentales, savoir :—

1. Nouveau Brunswick,........................J. R. Partelow, Ecr.
2. Nouvelle-Ecosse et Cap Breton,............L'Hon. Joseph Howe.
3. Ile du Prince Edouard,.....................Francis Longworth, Ecr.
4. Terreneuve,..................................James Crowdy, Ecr.
5. Jamaïque,.....................................W. G. Stewart, Ecr.
6. Trinidad,......................................T. F. Johnstone, Ecr.
7. Barbade,.......................................James Walker, Ecr.
8. Les Bahama,..................................Hon. C. R. Nesbett.
9. Les Bermudes,...............................R. Kennedy, Ecr.
10. La Guinée Anglaise,.......................Wm. Walker, Ecr.
11. Honduras,....................................J. C. Berkeley, Ecr.
12. Antigue,......................................Anthony Musgrave, Ecr.
13. Montserrat,..................................E. D. Baynes, Ecr.
14. St. Christophe, etc.,......................R. M. Ramsay, Ecr.
15. Nevis,...T. Slater, Ecr.
16. Tortole et les Isles Vierges,..............G. H. A. Porter, Ecr.
17. Dominique,...................................W. H. McCoy, Ecr.
18. Grenade,......................................O. Rowley, Ecr.
19. St. Vincent,..................................John Beresford, Ecr.
20. Tobago,.......................................John Thornton, Ecr.
21. St. Lucie, (y compris Demerara)..........J. N. Drysdale, Ecr.
22. Copie d'une lettre au Secrétaire du Gouvernement de Cuba.
23. Copie d'un circulaire aux Secrétaires des différentes Chambres de Commerce et à différentes personnes en Canada.
24. Copie d'une lettre à R. S. M. Bouchette, Ecr.
25. Réponse de l'Hon. Joseph Howe, Secrétaire Provincial, Halifax, N. E. —12th Janvier 1855.
26. Réponse à icelle.
27. Réponse de A. Mitchell, Ecr., Député Secrétaire Colonial, Ile du Prince Edouard.—3 Mars 1855.
28. Réponse de John Kennedy, Ecr., Secrétaire Colonial, Bermudes.—13 Février 1855.
29. Réponse de l'Hon. Jas. Walker, Sec. Col., Barbade.—28 Fév. 1855.
30. Do A. M. J. Grave, Ecr., Sec. Col., Antigue.—28 Fév. 1855.
31. Do W. S. Stewart, Ecr., Secrétaire, Jamaique.—25 Janv. 1855.
32. Do Geo. H. A. Porter, Ecr., Tortole.—28 Février, 1855.
33. Do ——Mitchel, Ecr., Secrétaire, Grenade.—27 Février, 1855.
34. Do W. C. Lamond, Secrétaire, Nevis.—13 Mars, 1855.
35. Réponse de ——, Secrétaire Colonial, Belize.—14 Février 1855.
36. Do E. Eyre, Ecr., Lieut. Gouv., St. Vincent.—10 Avril 1855.
37. Do Chambre de Commerce de Kingston.—23 Février 1855.
38. Do Wm. Lyman & Cie., Montréal.—4 Janvier 1855.
39. Do M. Child, Ecr., Stanstead.—20 Janvier 1855.
40. Do Jas. Morrison, Ecr., Collecteur de Douane, Coaticoke.—14 Février, 1855.
41. Réponse de C. Hatch, Ecr., Kingston.—23 Mars 1855.
42. Do R. S. M. Bouchette, Ecr.—23 Mars 1855.
43. Do Wm. Hutton, Ecr., Bureau d'Agriculture.—10 Avril 1855.

Nos. de 1 à 21.)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,
CHAMBRE DE COMITE,
QUEBEC, *Novembre* 1854.

MONSIEUR,—Un comité ayant été nommé pour s'enquérir de l'état actuel des relations commerciales entre le Canada et la Grande-Bretagne, les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, les colonies des Indes Occidentales, les Etats-Unis, et autres pays étrangers, il désirerait savoir si dans le cas d'une abolition de toutes restrictions et droits sur les produits naturels de l'Ile de Terreneuve, votre Gouvernement serait prêt à abolir le droit sur les produits du Canada, exportés par le St. Laurent, immédiatement ou dans tems donné.

L'objet qu'on a en vue est de constater s'il est de l'intérêt mutuel des colonies anglaises de l'Amérique d'établir entre elles dans leurs relations commerciales la même liberté qui existe entre les différens Etats de l'Union Américaine.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
WM. H. MERRITT,
Président du comité.

Aux Secrétaires des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et des îles anglaises des Indes Occidentales.

(No. 22.)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,
CHAMBRE DE COMITE,
QUEBEC, *Novembre* 1854.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous annoncer, pour l'information du Gouverneur-Général de Cuba, ou de l'autorité à laquelle il faut s'adresser à ce sujet, qu'un comité ayant été nommé pour s'enquérir de l'état actuel des relations commerciales entre le Canada et la Grande-Bretagne, les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, les colonies des Indes Occidentales, les Etats-Unis, et autres pays étrangers, le comité désirerait savoir si dans le cas où tous droits et restrictions sur les produits de Cuba seraient abolis, lorsqu'ils seraient importés par le St. Laurent, votre Gouvernement abolirait les droits imposés sur les produits du Canada exportés à Cuba, sinon immédiatement, dans un tems donné.

Une réponse à moi adressée, en la cité de Québec, le ou avant le premier mars prochain, obligera

Votre obéissant serviteur,
WM. HAMILTON MERRITT,
Président.

Au Secrétaire,
Gouverneur Général de Cuba.

[*Circulaire.*]
(No. 23.)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,
CHAMBRE DE COMITE,
QUEBEC, 4 *Décembre* 1854.

MONSIEUR,—Un comité ayant été nommé pour s'enquérir de l'état actuel des relations commerciales entre le Canada et la Grande-Bretagne, les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, les colonies des Indes Occidentales, les Etats-Unis, et autres pays étrangers, aurez-vous la bonté de dire quelles mesures législatives seraient dans votre opinion les plus propres à favoriser le commerce avec ces différens pays, pour l'avantage de chacun; aussi d'informer le comité quels sont les prix relatifs auxquels les articles suivans sont fournis au consommateur dans les principales cités, villes et villages, depuis Coaticooke sur le chemin de Portland jusqu'au Détroit, sur la ligne frontière entre les Etats-Unis et le Canada, savoir: thé, café, sel, melasse et sucre.

Aussi les prix des principaux articles fournis au consommateur, faits de coton, de laine et de fer.

Les manufactures de ces articles sont-elles également lucratives des deux côtés de la ligne frontière?

Serait-il de l'intérêt général et surtout de l'intérêt du commerce de cette province d'encourager la manufacture de ces articles?

Si c'est le cas, quelles seraient, à votre avis, les mesures législatives les plus propres à faire atteindre ce but?

Ayez la bonté de m'adresser une réponse, en la cité de Québec, le ou avant le 15 février prochain.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
WM. HAMILTON MERRITT,
Président du comité.

(No. 24.)

CHAMBRE DE COMITE,
13 *Décembre* 1854.

MONSIEUR,—Je vous serais obligé si vous pouviez me fournir pour l'information du comité sur le commerce, le ou avant le premier jour de mars prochain, en sus des renseignemens déjà demandés:

L'état des articles, de la valeur et du montant des droits perçus sur les importations directes de chaque possession anglaise de l'Amérique du Nord et des Indes Occidentales, séparément; quelle proportion consistait en produits naturels, et quelle proportion en produits importés et ré-exportés ici de ports étrangers.

Depuis que j'ai reçu les premières informations, j'ai trouvé dans le rapport du secrétaire du trésor des Etats-Unis, sur le commerce et la navigation, pour 1853, No. 3, p. 126, un état général des marchandises étrangères exportées au Canada, non-énumérées, qui avaient payé les droits suivans aux Etats-Unis:

5 par cent,................................	$185
10 "	6,454
15 "	21
20 "	83,830
25 "	742,972
30 "	431,530
40 "	210
	$1,265,202

et sous la page 128,—valeur des marchandises exportées au Canada,—

Exemptes de droits,..........................	$1,188,221
Payant des droits,..........................	2,635,366

Vous m'obligerez en informant ce comité si vous avez quelque moyen de savoir si nous payons des droits sur ce montant, d'abord aux Etats-Unis, et ensuite en Canada.

Je ne vois aucun état du montant des articles étrangers importés en Canada par les Etats-Unis en transit, dans le rapport de 1853.

Il est bien clair que tous les articles étrangers importés en Canada des Etats-Unis, non en transit, paient un double droit, et comme les droits doivent excéder $50 sur chaque article séparément pour donner droit au *drawback*, il serait désirable de constater la proportion relative importée des Etats-Unis en transit et autrement. Une colonne d'articles étrangers sujets au *drawback*, une autre de ceux non sujets au *drawback*, et une troisième pour les articles domestiques des Etats-Unis, pourraient être essentielles à la clarté de ces renseignemens.

Ce comité désire aussi connaître la direction actuelle du commerce étranger, et vous voudrez bien en conséquence indiquer quelle proportion est entrée dans les ports atlantiques des Etats-Unis, venant de pays étrangers, et ré-exportée au Canada par la voie du St. Laurent, et quelle proportion passe par l'intérieur des Etats-Unis par canal ou chemin de fer, et de quel port, New York, Boston ou Portland.

Avec l'espoir qu'il y a amplement du tems pour donner cet état sommaire dans le rapport statistique de 1854,

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
WM. HAMILTON MERRITT,
Président.

R. S. M. Bouchette, Ecr.

(No. 25.)

HALIFAX, 12 *Janvier* 1855.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de recevoir votre circulaire du 3 novembre. Je ne sais pas si je comprends bien ce que vous désireriez savoir. Les Etats-Unis appliquent aux échanges domestiques le principe de liberté de commerce. Ils taxent les marchandises étrangères suivant des taux uniformes, et versent le revenu dans le trésor national. Si les provinces étaient unies comme les Etats elles pourraient adopter les deux systèmes. Comme les choses sont aujourd'hui je crois qu'il existe des difficultés qui seraient difficiles à surmonter. Je n'ose cependant exprimer une opinion avant que les vues de l'honorable président me soient plus amplement développées et expliquées.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOSEPH HOWE.

(No. 26.)

Assemblee Legislative, Chambre de comite,

Quebec, 12 *Mars* 1855.

Monsieur,—En réponse à votre lettre du 12 janvier et du 5 février, demandant de plus amples explications relativement aux relations commerciales entre les colonies de l'Amérique Britannique du Nord et les Indes Occidentales, j'ai l'honneur de vous informer que ma question se restreignait à ce qui regarde la Province de la Nouvelle-Ecosse. Dans le cas où la Législature du Canada étendrait le principe des échanges réciproques, et recevrait chaque article exporté de votre province, de la provenance de la Nouvelle-Ecosse ou de pays étrangers, en franchise de droits, votre Législature recevrait-elle tous les articles du Canada aux mêmes conditions.

Je ne vois aucune difficulté à ces échanges, et ne puis faire la distinction dont vous parlez. Il est bien vrai que le gouvernement fédéral est soutenu au moyen de droits sur le commerce étranger, mais ce commerce réciproque entre la Nouvelle-Ecosse et le Canada, ne vous empecherait pas d'imposer les droits que vous jugeriez à propos, sur les produits des autres pays.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
WM. H. MERRITT,
Président du Comité.

L'Hon. Joseph Howe.
Secrétaire Provincial,
Nouvelle-Ecosse.

(No. 27.)

Bureau du Secretaire Colonial,

Ile du Prince-Edouard, 3 *Mars* 1855.

Monsieur,—Votre lettre du 30 novembre ayant été soumise au Lieutenant-Gouverneur, je suis chargé de vous informer que la décision de Son Excellence en conseil limite les relations de commerce intercolonial avec cette île à l'admission réciproque de tous les articles compris dans le Traité de Réciprocité avec les Etats-Unis, et qu'une mesure est sur le point d'être passée par la Législature de cette île à cet effet.

Quant à votre question pour savoir si des articles provenant de la Méditerranée et des Indes Occidentales pourraient être exportés d'ici aux ports de Québec et de Montréal à meilleur marché que vous ne pourriez les obtenir directement du lieu où ils sont produits, je dois vous dire que cette colonie ne fait aucun commerce direct avec ces pays, et qu'elle dépend elle-même de ses sœurs provinces et des Etats-Unis de l'Amérique pour s'approvisionner de ces produits.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
A. MITCHELL,
Députê Secrétaire Colonial.

Wm. Hamilton Merritt, Ecr.,
Québec.

(No. 28.)

Bureau du Secretaire,
Bermudes, 13 *Février* 1855.

Monsieur,—J'ai reçu et mis devant le Gouverneur de cette colonie la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir de vous, datée à Québec, mars 1854, désirant savoir " si dans le cas où les produits des Bermudes seraient admis en franchise de droits en Canada, ce Gouvernement serait disposé à abolir les droits sur les produits du Canada par la voie du St. Laurent aux mêmes conditions, immédiatement ou dans un tems donné ; " et j'ai l'honneur de vous informer en réponse que sur un sujet lié si étroitement aux arrangemens financiers des Bermudes, il est impossible pour Son Excellence de donner aucune explication ou réponse satisfesante avant d'avoir eu l'occasion de le soumettre à la considération de la Législature, ce que Son Excellence ne manquera pas de faire à sa session prochaine.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
JOHN KENNEDY,
Secrétaire Colonial.

Wm. Hamilton Merritt, Ecr.,
&c., &c., &c.,
Québec.

(No. 29.)

Bureau du Secretaire,
Barbade, 28 *Février* 1855.

Monsieur,—J'ai eu l'honneur de recevoir, et de mettre devant le Gouverneur Général votre lettre du 30 novembre dernier, qui n'a été reçue ici que le 24 courant.

Son Excellence me charge de vous dire qu'elle entre pleinement dans les vues exposées dans votre communication, et qu'elle saisira la première occasion de les recommander à la considération favorable des Législatures des Barbades, et des autres colonies sous ce Gouvernement.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JAMES WALKER,
Secrétaire Colonial.

Wm. Hamilton Merritt,
Québec.

(No. 30.)

Bureau du Secretaire Colonial,
Antigue, 28 *Février* 1855.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 30 novembre 1854.

Je regrette de ne pouvoir vous transmettre aujourd'hui une réponse officielle à la question qu'elle contient, vu qu'il sera nécessaire pour cet objet de soumettre le sujet à la considération de la Législature. L'absence temporaire du Gouverneur Général de cette île pour aller visiter d'autres parties de son Gouvernement,

et un ajournement des Chambres, m'empêchent de pouvoir effectuer cet objet à tems pour communiquer par cette malle.

L'importance de la suggestion présentée dans votre lettre lui assurera la plus sérieuse considération du Gouvernement local, et je suis disposé à espérer que la Législature sera portée à concourir dans une proposition de cette nature si elle peut être mise à effet.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble et très obéissant serviteur,
A. MUSGRAVE,
Secrétaire Colonial.

Wm. Hamilton Merritt, Ecr.,
Québec.

(No. 31.)

Bureau du Secretaire de l'Ile,
25 *Janvier* 1855.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 30 novembre dernier, par laquelle vous communiquez (comme président) le désir d'un comité de l'Honorable Assemblée Législative du Canada, d'être informé jusqu'à quel point pourrait être établie une abolition réciproque des droits sur les produits de la Jamaïque et du Canada, et j'ai à dire en réponse que j'ai mis votre communication devant Son Excellence le Gouverneur Général.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
W. S. STEWART,
Secrétaire, Jamaïque.

Wm. Hamilton Merritt, Ecr.,
Québec.

(No. 32.)

Bureau du Secretaire Colonial,
Tortole, 28 *Février* 1855.

Monsieur,—J'ai beaucoup de plaisir à accuser la réception de votre lettre du 30 novembre dernier, par la dernière malle, c'est-à-dire le 22 courant. En réponse, j'ai l'honneur de vous dire que je l'ai mise devant le Gouverneur, lequel m'autorise à dire que le Gouvernement de Tortole (qui comprend toutes les îles Vierges anglaises) sera prêt immédiatement à réciproquer avec le Gouvernement du Canada, en admettant en franchise de droits les produits du Canada par la voie du St. Laurent.

S'il vous fallait quelque autre renseignement qu'il serait en mon pouvoir de donner, je serais heureux de vous en faire part.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
GEO. H. A. PORTER,
Secrétaire Colonial.

Wm. Hamilton Merritt, Ecr.,
Président du Comité de l'Assemblée Législative,
etc., etc.,
Québec.

(No. 33.)

Bureau du Secretaire Colonial,
Grenade, 27 *Février* 1855.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre, adressée au ci-devant Secrétaire Colonial de cette île, en date du 30 novembre, et reçue hier; et l'ayant soumise au Gouverneur Général, il m'a chargé de vous dire qu'il aura beaucoup de plaisir à attirer sur ce sujet l'attention de la Législature à sa prochaine réunion, qui doit avoir lieu le 1er mai prochain, attendu que ce corps seul a le pouvoir de régler la question.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble et obéissant serviteur,
SAMUEL MITCHELL,
Secrétaire Colonial en exercice.

Wm. Hamilton Merritt, Ecr.,
Québec,
Canada.

(No. 34.)

Bureau du Secretaire,
Nevis, 13 *Mars* 1855.

Monsieur,—Quoique j'aie saisi la première occasion qui m'a été fournie de répondre à votre lettre du 30 novembre 1854, je regrette de voir que le jour où vous désiriez être en possession d'une réponse est déjà passé.

La maladie du Secrétaire Colonial a été cause que votre importante communication n'a pu être connue du public de cette île avant le 5 courant.

Les Chambres Législatives n'ayant pas eu de réunion depuis que votre lettre a été mise au jour, je ne saurais répondre d'une manière satisfaisante à votre investigation. Je dois cependant vous informer que le mauvais fonctionnement du système actuel de taxation indirecte a été soumis à la considération de la Législature, et qu'il a été présenté un Bill pour abolir tous droits sur les importations.

On doit encore considérer comme douteuse la passation de cette mesure, mais le fait qu'elle a attiré sérieusement l'attention me porte à croire que la proposition d'une abolition réciproque de droits entre la Province du Canada et l'île de Nevis sera accueillie favorablement par un nombre considérable des membres de la Chambre d'Assemblée, lorsqu'ils seront mis au fait de la substance de votre lettre.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble et obéissant serviteur,
WM. C. LAMOND,
Secrétaire Colonial en exercice.

A Wm. Hamilton Merritt, Ecr.,
Président du Comité de l'Assemblée Législative,
&c., &c.
Canada.

(No. 35.)

Bureau du Secretaire Colonial,
Belise, 14 *Février* 1855.

Monsieur,—J'ai eu l'honneur de recevoir et mettre devant le surintendant de Sa Majesté votre lettre du 30 novembre, me priant de vous dire pour l'infor-

mation du comité nommé pour s'enquérir de l'état actuel des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays, si dans le cas ou les produits de l'établissement de Honduras seraient admis en Canada sans payer de droit, le Gouvernement d'ici serait disposé à abolir aux mêmes conditions les droits sur les produits du Canada.

En réponse je suis chargé de vous dire que lorsque le surintendant sera mis en possession de la nature précise de la mesure qui doit être présentée dans la Législature du Canada, il pourra mieux vous informer jusqu'à quel point le Gouvernement de Honduras pourra aller pour établir un système mutuel de libre échange.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble et obéissant serviteur,

GEO. MILNE,
Secrétaire Colonial.

Wm. H. Merritt, Ecr.,
&c., &c., &c.
Québec.

(No. 36.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
SAINT VINCENT, 10 *Avril* 1855.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre du 30 novembre 1854, adressée au Secrétaire Colonial de la colonie, au sujet de l'admission dans Saint Vincent, en franchise de droits, des produits du Canada par la voie du St. Laurent, à la condition de l'abolition de tous droits imposés sur les produits de Saint Vincent introduits en Canada, n'a été reçue par ce Gouvernement que le 26 février 1855.

2. Le 28 février, j'ai mis votre lettre devant les deux branches de la législature, leur recommandant de donner leur assentiment à l'abolition immédiate de toutes restrictions sur les relations commerciales entre le Canada et Saint Vincent.

3. J'ai maintenant l'honneur de vous transmettre une copie de la réponse de l'orateur au nom de la Chambre d'Assemblée, et quoique je n'aie pas encore reçu de réponse du Conseil je n'ai aucun doute qu'elle sera à peu près dans les mêmes termes ; et aussitôt que je la recevrai je vous en transmettrai immédiatement copie.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble et obéissant serviteur,

J. EYRE,
Lieut. Gouverneur.

Wm. H. Merrit, Ecr.,
&c., &c., &c.,
Québec.

CHAMBRES DE COMITES, PALAIS DE JUSTICE,
7 *Avril* 1855.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser la réception, au nom de l'Honorable Chambre d'Assemblée, du message No. 5 de Votre Excellence, enfermant copie d'une lettre du président d'un comité de la législature du Canada au Secrétaire

Colonial de cette île, demandant, " si dans le cas où les produits de cette île " seraient admis en Canada en franchise de droits, ce Gouvernement serait disposé " à abolir tous droits sur les produits du Canada par la voie du St. Laurent, aux " mêmes conditions, immédiatement, ou dans un tems donné."

Au nom de l'Honorable Chambre, je suis chargé de répondre, que pourvu que la législature du Canada exclue l'admission du sucre et de la melasse, produits du travail des esclaves, de ses marchés (excepté sous les restrictions qui sont maintenant ou qui seront en force plus tard,) et tant que cette exclusion continuera, cette chambre sera disposée à abolir tous droits sur les produits du Canada, par la voie du St. Laurent, sur l'admission libre en Canada des produits de ce Gouvernement.

J'ai l'honneur d'ête,
Monsieur,
De Votre Excellence l'obéissant serviteur,

J. CLEMENT CHOPPIN.
Orateur.

Son Excellence,
E. J. Eyre, Ecr.,
Lieut. Gouverneur.

(Vraie copie)
George Hammond Hawtaque,
Secrétaire Privé.

(No. 37.)

KINGSTON, 23 *Janvier* 1855.

MONSIEUR,—Votre circulaire, sous la rubrique de Québec, 4 décembre 1854, a été reçue et soumise à la considération de la Chambre de Commerce de Kingston, qui a considéré attentivement et minutieusement les divers sujets mentionnés dans cette lettre, et qui soumet respectueusement à votre comité les observations suivantes sur le commerce du Canada :

La première question de votre circulaire est pour savoir quelles seraient les meilleures dispositions législatives pour favoriser le commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne, les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, les colonies des Indes Occidentales, les Etats-Unis, et autres pays étrangers.

Ce qu'il y a de plus important dans tout cela c'est notre commerce avec la Grande-Bretagne, à l'égard duquel cette Chambre n'a aucune suggestion à faire. Nos produits, en vertu du système de libre échange adopté en Angleterre, sont admis sous des droits aussi bas que possible, tandis que nous admettons toutes les matières premières qu'elle nous envoie à un droit purement nominal, et que nous n'imposons sur les marchandises manufacturées que le droit nécessaire aux fins du revenu.

Cette chambre anticipe d'immenses avantages du Traité de Réciprocité avec les Etats-Unis, sur le point de venir en force, et verrait avec plaisir le même principe appliqué et les mêmes facilités étendues à l'échange de nos produits agricoles et autres produits naturels contre ceux de nos sœurs colonies et aussi de tous les pays étrangers.

Dans la vue d'ouvrir un commerce direct entre ce pays et la Chine et les Indes Orientales et Occidentales, commerce qui ne peut manquer d'être très avantageux, cette chambre recommande que lorsque les produits de ces pays seront importés en Canada, directement du lieu de provenance, il soit fait une réduction de vingt-cinq par cent sur les droits autrement payables sur iceux.

Cette mesure aurait l'effet d'augmenter le commerce par le St. Laurent, le chenal naturel pour le commerce de cette province, aussi bien que de parties considérables des Etats adjoignans de l'Union Américaine, et à la prospérité et à l'extension duquel toutes les parties du Canada sont profondément intéressées.

Cette chambre n'a pu obtenir aucune information satisfaisante sur les prix relatifs ici et dans l'Etat de New-York, du thé, du café, du sel, de la melasse, du sucre, et des marchandises provenant de la fabrication du coton, de la laine ou du fer, et elle n'a pu non plus constater si la fabrication des marchandises en dernier lieu mentionnées est également lucrative des deux côtés de la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis.

C'est l'opinion de cette chambre que les intérêts généraux et commerciaux de cette province trouveraient leur compte à encourager la fabrication de certaines marchandises de coton, de laine ou de fer. En 1853 nous importames des Etats-Unis pour plus de £600,000 de ces marchandises, dont la plus grande partie, cette chambre en est convaincue, pourrait être fabriquée à aussi bon marché en Canada, et elle recommande que, dans ce but, le droit imposé sur les marchandises fabriquées importées des Etats-Unis soit le même que celui qu'imposent les Etats-Unis sur les marchandises de même nature, mettant par là le fabricant d'ici sur le même pied que son adversaire, et sans cela c'est en vain qu'on s'attendra de voir établir en Canada des manufactures sur une échelle suffisante pour satisfaire aux besoins des habitans, au meilleur marché possible. Cette chambre s'oppose à l'encouragement de toute manufacture qui se repose sur un tarif protecteur pour hausser le prix de ses marchandises, elle demande seulement franc jeu pour le fabricant Canadien, convaincu qu'une fois bien établi, il pourra fournir les marchandises dont on vient de parler à aussi bon marché qu'on peut les obtenir ailleurs. Cette conviction n'est pas une simple opinion, elle est basée sur les résultats d'un système analogue adopté aux Etats-Unis, lorsque ceux-ci s'engagèrent dans une lutte industrielle avec la Grande-Bretagne, sous des circonstances bien plus décourageantes que celles sous lesquelles nous sommes aujourd'hui.

Cette chambre désire aussi attirer l'attention de la législature sur un sujet qui se rattache assez étroitement à la prospérité du Canada, nous voulons parler de la construction d'un canal entre le St. Laurent et le Lac Champlain, comme moyen d'attirer par le St. Laurent une part de l'immense trafic qui s'accroit chaque jour entre les Etats de l'Est et de l'Ouest, et qui ne peut être amené si près de notre principal port de mer sans procurer de grands avanges, sans compter ceux qui devront découler du simple transit des marchandises à travers le pays.

JOHN WATKINS,
Président,
DAVID SHAW,
Secrétaire,
Chambre de Commerce de Kingston.

L'Hon. W. H. Merritt, M. P. P.,
Québec.

(No. 38.)

Montréal, *Janvier* 1855.

Cher Monsieur,—Nous avons l'honneur de répondre à la question de votre circulaire du 4 décembre dernier :

" Quelles seraient les meilleures dispositions législatives pour favoriser le commerce avec ces différens pays," voulant parler de la Grande-Bretagne, des possessions anglaises de l'Amérique du Nord, des colonies des Indes Occidentales, des Etats-Unis et autres pays étrangers ;

Que généralement la meilleure disposition législative est d'imposer un droit aussi bas que possible sur tous articles importés du lieu de provenance, lorsque ce sont des produits naturels. Cette mesure aurait l'effet d'encourager notre marine, et de réduire le coût du fret sur nos exportations par mer, spécialement sur le bois.

En réponse à la question " la fabrication de ces articles est-elle également lucrative des deux côtés de la ligne frontière ? " voulant parler du coton, du fer et de la laine ; nous devons dire que la fabrication des articles en question n'est pas également profitable, et pour cette raison :—le tarif canadien n'est pas sur un pied d'égalité avec le tarif américain pour les articles manufacturés, et la conséquence est que le fabricant américain peut profiter du marché canadien en sus du sien, qui est beaucoup plus vaste, tandis que le fabricant Canadien ne peut trouver les mêmes avantages sur les marchés américains.

En réponse à la question : " Est-il de l'intérêt général et surtout de l'intérêt du commerce d'encourager la fabrication de ces articles ? "—Nous répondons sans hésiter que oui.

En réponse à la question " Quelles seraient les dispositions législatives pour réaliser cet objet ? " nous disons que toutes matières brutes ou à l'état de crudité, toutes matières susceptibles d'augmenter de valeur par les nouvelles combinaisons auxquelles elles seront soumises, ou qui s'emploient dans les procédés de fabrication, de quelque genre que ce soit, devraient être admises à un droit très faible ou purement nominal, tandis que tous les articles manufacturés aux Etats-Unis devraient payer le même droit que leur Gouvernement impose sur les mêmes marchandises venant du Canada.

En considérant la prospérité du pays en rapport avec l'établissement de manufactures, et indépendamment de tous intérêts sectionnels ou de localité, telle devrait être, à notre avis, la politique de ce pays.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur,
Vos obéissants serviteurs,
WILLIAM LYMAN & CIE.

L'Hon. Wm. Hamilton Merritt,
Président, &c., &c., &c.,
Québec.

(No. 39.)

STANSTEAD, 20 *Janvier* 1855.

MONSIEUR,—En réponse à votre circulaire du 4 ultimo, que je n'ai reçue que depuis quelques jours, je dois dire que ce n'est qu'avec beaucoup de défiance que je me hasarde à répondre à vos questions qui embrassent les bases d'une politique commerciale et industrielle ; et si mes réponses pouvaient contribuer à amener les résultats que vous et vos collègues cherchez à effectuer, j'en serais très flatté. Et d'abord, nos relations commerciales avec les sœurs colonies de l'Amérique du Nord sont de la première importance, et elles devraient être aussi libres que le permettent les circonstances sous lesquelles elles sont placées. Le Canada (avec son revenu considérable) peut donner le signal en admettant sans droits tous produits du sol et des manufactures. Il est clair qu'il existe entre elles et nos relations des rapports intimes de nature à cimenter les élémens de notre force nationale et de notre prospérité à un dégré que personne n'a pu encore prévoir jusqu'ici.

2. Le tarif des droits, excepté sur les articles nécessaires aux manufacturiers, aux constructeurs de navires, et aux pêcheries, devrait être fait de manière

à ne pas décourager la consommation, ni la production indigène, ni l'industrie, et à produire le revenu le plus élevé ; et les articles comme le thé et le sucre, dont la consommation est générale, devraient être admis sans droits aussitôt que le permettra le revenu.

3. Sur les articles de luxe on pourrait en toute sûreté imposer le plus haut droit, mais non toutefois de manière à en arrêter la consommation. La réciprocité fera bientôt sentir son influence sur notre prospérité, et je me flatte qu'elle fonctionnera à notre avantage et à celui de nos sœurs colonies. Si nos lois concernant les Aubains sont libérales, les Américains viendront avec leur industrie et leurs talens asseoir leurs usines sur nos pouvoirs d'eau, et deviendront citoyens du pays. Dans leur pays, leurs biens et leur industrie sont taxés énormément ; ici ils n'auraient à payer qu'une taxe pour les écoles et les chemins que notre peuple paie volontiers, et que les Américains paieraient encore plus volontiers en s'établissant parmi nous. Je crois que c'est pour nous un devoir impérieux d'établir un libre échange avec nos sœurs colonies, afin que les élémens de prospérité que nous possédons, et que la force et la richesse nationale qui jusqu'aujourd'hui sont demeurées en grande partie inexploitées et inconnues dans notre pays, puissent être conservées et développées à notre avantage, et cimenter nos intérêts, pour créer chez nous en définitive un caractère un et national.

Notre liberté est virtuellement accomplie. Nous soutenons les intérêts impériaux par affection et par intérêt, et notre politique commerciale et industrielle devrait être établie sur de bons fondemens, pour que nous n'ayons pas à nous frayer un chemin dans l'obscurité. Nous avons pour nous guider les exemples de la politique de la mère-patrie, et de nos sages et entreprenans voisins de l'autre côté de la frontière. J'éprouve réellement du chagrin de voir si peu d'habileté dans notre province sur ce sujet d'intérêt public, et de voir qu'on n'y a pas même encore un système bien digéré de commerce et d'industrie. Les élémens de force et de grandeur nationale que possèdent les provinces anglaises de l'Amérique du Nord surpassent, à mon avis, tout ce qu'ont pu imaginer nos contemporains. Leur expansion depuis un petit nombre d'années en Canada, quoique les mesures qu'on a prises pour les développer n'aient pas été, à mon avis, des plus sages, prouve que sous une meilleure direction on pourrait faire beaucoup plus pour développer les ressources encore inexploitées de notre sol, de nos eaux, et de nos mines. Nos forêts disparaissent rapidement sous la hache de l'imprévoyant marchand de bois. Les premiers fruits de notre pays ont déjà disparu, et notre politique devrait être d'encourager le travail non-seulement du cultivateur mais aussi de l'artisan. Partout où ces deux classes prospèrent dans une société civilisée, on trouve que toutes les autres classes s'en ressentent. Il n'en est pas ainsi de ces deux classes d'hommes qui doivent les précéder, le chasseur et le marchand de bois. Je ne veux rabaisser ni les uns ni les autres, mais je pense qu'on agirait sagement en adoptant une politique commerciale à l'encouragement des premiers, puisque les derniers ont disparu ou qu'ils disparaissent rapidement, tandis que les premiers deviennent avec le travail de plus en plus forts, et qu'avec une sage législation ils surpasseraient en peu de tems, à mon avis, nos entreprenants voisins de l'autre côté de la ligne. Je déplore l'émigration de nos jeunes gens qui depuis dix ans a privé le Canada de ce qui constitue le nerf de sa prospérité. Ce mal devra cesser si on offre des alimens à l'ambition de nos enfans, et je crois qu'une politique commerciale, comme celle de nos voisins, les engagerait à revenir et à continuer l'exercice de leur industrie dans la patrie de leurs pères. Ces choses m'ont fortement occupé l'esprit depuis plusieurs années, et j'ai employé toute mon influence pour les faire apprécier ; je n'ai reçu que peu d'encouragement. Mes propres enfans sont maintenant des hommes, et grâce à mon influence ils n'ont pas oublié le lieu de leur naissance, mais presque tous les enfans de mes voisins sont allés aux Etats-

Unis, et s'y établissent. Vous ne serez pas surpris de m'entendre exprimer le désir de voir l'Amérique Anglaise du Nord unie par les liens du commerce et de l'industrie, par les liens de l'intérêt général, qui amèneront plus tard une union politique et civile à notre avantage mutuel. Des élémens de décrépitude apparaissent déjà dans l'union de nos voisins, et je ne serais pas surpris de voir avant peu les Etats libres séparés des Etats à esclaves. Notre destinée ne nous appelle pas à nous mêler à leurs conflits intérieurs, mais nous devons cultiver activement les richesses qui gisent dans notre sol, dans nos mines et nos rivières; en le faisant nous ne pouvons mal faire. Le prix des articles faits de coton, et de laine, de fabrication grossière, et des instrumens tranchants en fer, est en faveur des Etats-Unis, mais en général celui des marchandises fines et des marchandises de fer est en faveur de la Grande-Bretagne. Les manufactures peuvent prospérer en Canada avec le droit de 12½ aussi bien qu'aux Etats-Unis, suivant l'étendue de nos besoins, et ces besoins augmenteront à mesure que nos relations avec nos sœurs colonies et les pays érangers deviendront plus faciles. Il leur faudrait toutefois l'encouragement de la législature. Tout ce qui se fait aux Etats-Unis peut se faire ici à meilleur marché, puisque le capital, la main-d'œuvre, et les talens sont beaucoup moins taxés ici; c'est pour cela que des Américains seraient portés à venir s'établir parmi nous, en vertu de nos lois des Aubains qui sont assurément très-libérales.

Le thé, le sucre, le sel et le café, sont achetés à Boston à meilleur marché que dans nos cités.

Je ne crois pas que nos intérêts industriels aient besoin de protection, en sus des 12½ par cent, maintenant imposés; cependant le Gouvernement pourrait les favoriser en abolissant tous droits sur les premières matières ou autres articles à l'usage des manufactures.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
M. CHILD.

L'Hon. Wm. H. Merritt,
Québec.

(No. 40.)

MAISON DE DOUANE,
COATIÇOOKE, 14 *Février* 1855.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre circulaire du 4 décembre dernier, et de vous dire en réponse que je ne suis pas assez au fait des relations commerciales entre le Canada et les autres pays étrangers, pour donner une opinion sur ce qui serait le plus à leur avantage mutuel.

Le prix relatif du thé et du café, dans cette section de la province, ne diffère du prix des mêmes objets dans les villages avoisinants de l'Etat de Vermont, que pour le montant du droit payé, excepté à 12 ou 14 milles dans la province où le prix est plus élevé. La melasse est détaillée à environ 6d. par gallon plus cher ici, et le sucre à environ 1d. de plus la livre.

Quant aux objets fabriqués de coton, ils sont plus cher ici d'environ 20 par cent; les poëles et la fonte, de 25 par cent; les laines canadiennes fabriquées, sont à 15 par cent meilleur marché que dans les Etats-Unis;—je considère que la fabrication de ces articles, si elle était dirigée avec jugement, serait avantageuse à la province en y créeant un marché pour les produits agricoles.

Les importations de faulx, bêches, fourches, et autres ustensiles d'agriculture, des Etats-Unis, aussi bien que de poëles, est considérable, et tout cela pourrait

se faire dans la province, et l'admission de matières premières rendue libre, ce qui n'enlèverait au revenu qu'un faible montant.

Les commerçans de cette section-ci ne réalisent pas, je crois, d'aussi grands profits qu'ailleurs, par suite de l'établissement de branches de l'Union protectrice de la Nouvelle-Angleterre, dont les membres, en souscrivant trois dollars comme compagnie à fonds social, peuvent acheter des marchandises de l'établissement à une avance de 6 pa· cent sur le coût et les frais, et les non-souscripteurs à 10 par cent, ce qui a l'effet de faire baisser les prix aux autres magasins.

Le bon coton à drap se vend ici de 9 à 10 cents la verge.

Le satinet, de 25 à 80 cents la verge.

Les poëles, à environ 7½ cents la livre.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
JAMES MORRISON,
Collecteur.

A Wm. H. Merritt, Ecr., M. P. P.,
Québec.

(No. 41.)

KINGSTON, 20 *Février* 1855.

MONSIEUR,—Référant à votre circulaire, datée à Québec le 4 Décembre 1854, j'ai l'honneur de vous faire une réponse, espérant qu'elle sera reçue et que l'importance des suggestions qu'elle contient sera pesée et prise en considération, à raison de l'influence qu'elles peuvent avoir sur les intérêts présents et futurs de ces provinces réunies.

Bien qu'il puisse se faire que je ne réponde pas distinctement et séparément aux diverses questions soumises à ma considération, cependant je tâcherai de donner une opinion générale sur les sujets mentionnés dans ces questions et sur les principes généraux de la politique commerciale de cette province, qui demande une révision en faveur des plus chers intérêts du Canada.

Premièrement.—Le thé, le sucre, et le café, sont des articles qui entrent considérablement dans la consommation parmi toutes les classes ; ce thé et ce café au sud de la ligne sont admis sans payer de droits lorsqu'ils sont importés dans des vaisseaux américains ; le sucre et la melasse sont assujettis à des droits sur l'importation, pour la protection des intérêts domestiques.

Ce sucre au sud de la ligne est de 10 à 20 par cent moins cher qu'au nord, ce qui provient du fait qu'il est un des produits des Etats du Sud.

Le sel et le thé varient de chaque côté de la ligne, suivant le prix du fret et des droits ajoutés au coût original, avec les profits de tant par cent que prennent les commerçans sur les droits et les autres frais, aussi bien que le prix original de l'article en entrepôt ou autrement.

La laine étant une des productions naturels du pays, et son emploi très étendu, et comme elle entre dans les dépenses de toutes les classes de la population, l'encouragement de sa manufacture doit être fortement recommandé ! Diverses manufactures d'étoffe sont déjà en opération dans le Canada, et avec des perspectives favorables ; mais leur succès en définitive, l'avantage qu'elles procurent au pays, en fournissant à bas prix des étoffes aux consommateurs dépendent maintenant et dépendront toujours en grande partie de la politique adoptée par le Gouvernement, dont je parlerai succinctement.

Ce coton n'étant pas une production indigène, semble à première vue ne pas justifier le placement d'un capital en Canada, mais lorsque nous considérons les

avantages qu'auraient quelques manufactures de coton, une fois établies, je suis décidément d'opinion que le capital placé dans une entreprise de ce genre serait un excellent placement, et la société retire de grands avantages de ces établissemens. Dans le moment le travail des jeunes filles, qui forme une partie considérable du travail requis dans les manufactures, est peut-être plus facilement obtenu ici qu'aux Etats-Unis. Et ces établissemens procureraient du travail à beaucoup de gens des deux sexes qui sont maintenant oisifs et dans la misère, qui n'ont pas l'occasion de pouvoir se soutenir eux-mêmes par leur industrie, et qui rechercheraient et accepteraient avec reconnaissance des emplois comme ceux-là ; et par ce moyen se soutiendraient eux-mêmes et assisteraient leurs parens. Un des effets de cette mesure serait probablement une augmentation dans les gages des femmes, et il resterait à décider si cette augmentation de gages serait considérée comme " établissant des manufactures aux dépens de la société."

Si le gouvernement provincial voulait permettre l'introduction libre de machines à fabriques dans cette province pendant l'espace de deux années, un montant considérable de capital et de machines serait transféré des Etats-Unis au Canada, et probablement aussi d'Europe.

Les diverses manufactures de fer, de bois et de fer, ou de bois, sont peut-être d'une plus grande importance pour le pays qu'aucune des branches que j'ai déjà mentionnées. Des fonderies, des factoreries pour les diverses branches de l'industrie du fer, les machines à vapeur, les locomotives, et les chars de chemin de fer, sont déjà établies jusqu'à un certain point, et cependant on pourrait les étendre de manière à suffire aux besoins, et ce serait un profit pour elle-mêmes et un avantage pour le pays. Nous avons du bois en abondance pour la construction des chars de chemin de fer. Le fer et l'acier pourraient être admis en franchise. En vertu du Traité de Réciprocité le charbon est aussi admis sans droits. Les voitures et les meubles pourraient se fabriquer par l'admission libre des matières premières à des conditions aussi favorables qu'aux Etats-Unis.

Le grand désavantage que nous avons à surmonter par l'arrangement actuel entre les Etats-Unis et le Canada, et qui nous empêche d'envoyer aucun de nos produits de fabrication dans ce pays est le droit trop bas de 12½ par cent imposé ici sur leurs productions, ce qui leur donne un marché sûr pour leurs marchandises non vendables ou de surplus, leurs choses passées de mode, au grand détriment de nos meilleurs établissemens en Canada, tandis que nous sommes exclus de leurs marchés. Il serait donc désirable de régler notre tarif de manière à le faire correspondre avec le leur sur les divers objets fabriqués de laine, de coton, de bois et de fer.

J'en viens maintenant au point principal, au pivot sur lequel roule la prospérité du Canada, et le succès de ses manufactures, savoir : l'abolition des droits sur le sucre brut, le thé et le café ; aussi sur les matières premières pour les manufactures ; de même sur le fer, l'acier, et le cuivre, soit en barres ou en feuilles ; le fer-blanc en feuilles, l'étain, l'huile de graine de lin, importés directement de la Grande-Bretagne, ou de ses colonies ; l'esprit de térébentine, le vernis noir et brillant, l'acajou et autre bois, en billots ou scié, et tous autres articles de matières premières non produites dans ce pays.

KINGSTON, 22 *Mars* 1855.

La nécessité ou même l'expédience d'une avance considérable sur le droit imposé sur les marchandises manufacturées venant des Etats-Unis dans ce pays, serait donc entièrement douteuse. Je pense que lorsque les restrictions dont je me suis plaint seront abolies, chaque branche de manufacture s'établira elle-même, moyennant une protection de 15 par cent, tandis qu'un droit de 20 par cent équivaudrait dans ses effets à une prohibition ; un droit aussi élevé que celui imposé

par les Etats ne pourrait donc être conseillé que comme représaille, ce qui est à éviter. Le principe du libre échange opérerait aussi à notre désavantage pendant plusieurs années, si on l'appliquait aux manufactures comme on l'applique maintenant aux productions du sol, parceque les Etats-Unis sont beaucoup en avant de nous en fait de machines perfectionnées et d'expérience pratique, le libre échange aurait sur le Canada le même effet qu'aurait sur les Etats-Unis le libre échange avec la Grande-Bretagne. Je dis donc sans hésiter que sous les circonstances le libre échange des marchandises manufacturées doit être évité, mais que le tems viendra où nous le rechercherons. Lorsque les Etats-Unis réduiront leur tarif, nous verrons lorsqu'ils auront aboli toutes les restrictions, si nous devons en faire autant, mais ce n'est pas notre intérêt de le faire maintenant.

Je recommande un impôt de 100 pour cent sur les vins et spiritueux étrangers (excepté le whiskey.) L'état moral du pays s'améliorera en proportion de la diminution qu'occasionera ce droit élevé dans l'importation de ces articles; et la diminution dans l'importation n'occasionnerait pas de diminution dans le revenu, mais probablement une augmentation. Les vins et les spiritueux sont classés comme objets de luxe et non comme choses nécessaires à la vie, et on trouve peu de consommateurs de ces articles parmi les classes ouvrières. Le droit actuel sur le whiskey est une protection, et il n'est offert que peu de tentation à la contrebande.

Le cuir est aussi un autre article sur lequel j'appellerai votre attention. Les facilités pour obtenir des peaux de boucheries et des matières pour le tannage sont beaucoup en faveur du tanneur canadien, probablement au montant de 7 ou 8 par cent; je suggérerais de réduire les droits sur le cuir à 5 par cent, ce qui ne fera guère tort à l'industrie de cuir ici, et aura l'effet de faire importer du cuir à la place des bottes et des souliers, transportant pour un montant considérable de travail des Etats-Unis au Canada, et augmentant la demande du travail ici, avantage immense pour des milliers de personnes, tandis que personne probablement n'en souffrira.

Le tout respectueusement soumis à votre considération.

C. HATCH.

L'Honorable W. H. Merritt, &c., &c.

(No. 42.)

Bureau de l'Inspecteur General,
Departement des Douanes.
Quebec, 23 *Mars* 1855.

Monsieur,—En recevant votre communication du 13 Décembre dernier, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en votre qualité de président du comité sur le commerce de l'assemblée législative, demandant à ce département certains renseignemens relatifs au commerce du Canada avec les provinces anglaises avoisinantes, les Indes Occidentales, et les Etats-Unis d'Amérique, qui ne se trouvent pas tous dans les tableaux du commerce et de la navigation mis chaque année devant le parlement; j'ai fait préparer sans délai les états qui n'ont paru de nature à faire connaître les renseignemens demandés. Des blancs de tableaux furent transmis aux divers collecteurs de douanes de la province, qui furent priés par circulaire de les remplir pour leurs ports respectifs des meilleures données à leur disposition.

Conformément à ces instructions, j'ai reçu de tous les ports provinciaux, à l'exception de quelques-uns de peu d'importance, des réponses dont le résultat se trouve dans les deux états A et B, que j'ai l'honneur de transmettre avec la présente pour l'information de votre honorable comité; l'état A étant un "Etat

de la quantité et de la valeur d'articles importés d'abord dans les Etats-Unis, et de là en Canada, distinguant les marchandises qui ont traversé le Pays en transit de celles qui ont été achetées sujettes au *drawback*, et de celles sujettes à un droit là et ici, et de celles qui sont exemptes de tout droit : aussi, les marchandises de la manufacture ou du produit des Etats-Unis, durant l'année 1855." Et l'état B étant un " Etat de la quantité et de la valeur des marchandises importées en Canada, par la voie du St. Laurent, venant des Provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard, et de Terreneuve, indiquant le montant des droits payés sur icelles, ou celles qui sont exemptes de tout droit, pour l'année expirée le 3 Janvier 1855."

Quoique l'entrée des importations à tous les ports puisse n'avoir pas été de nature à permettre aux collecteurs de remplir les blancs avec toute l'exactitude demandée, je crois que le résultat donne un état assez fidèle de la nature, du montant, et des voies du commerce qui formaient le sujet de cette investigation. L'attention des collecteurs de douane ayant été maintenant attirée sur le sujet, on pourra se procurer à l'avenir des données plus satisfaisantes pour dresser ces tableaux.

A l'égard du commerce avec les Indes Occidentales étrangères, les rapports pour 1854 ne sont pas encore reçus, mais ils seront fournis aussitôt que possible. Les tableau du commerce en voie de préparation indiqueront les importations des Indes Occidentales anglaises.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obissant serviteur,
R. S. M. BOUCHETTE.

A l'Hon. W. H. Merritt,
Président du Comité de Commerce,
Assemblée Législative.

(No. 43.)

BUREAU D'AGRICULTURE ET DE STATISTIQUES,
10 *Avril* 1855.

MONSIEUR,—Je crains qu'il soit presque impossible d'arriver à la valeur de nos manufactures, etc. L'estimation la plus approximative se trouve dans les extraits du recensement, vol. 2, page 260, pour le Haut-Canada, et page 382 pour le Bas-Canada : mais ces renseignemens sont très imparfaits, et les rapports diffèrent. Dans quelques cas, on ne donne que le capital, dans d'autres le produit annuel, et dans certains cas le loyer des bâtimens seulement.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'approcher de la vérité, et le résultat ne saurait être que matière de supposition. Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous donner aucun information satisfaisante.

Je suis,
Cher monsieur,
Votre, etc., etc.,
WILLIAM HUTTON.

L'Hon. W. H. Merritt, M. P. P.,
&c., &c., &c.,
Québec.

APPENDICE B.

INDEX.

1. Tableau Sommaire Comparatif de la valeur des Importations et des Exportations du Canada, avec différens pays, de 1849 à 1854.

2. Etat de la quantité et de la valeur des marchandises importées en Canada par la voie du St. Laurent, venant des provinces de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, de l'Isle du Prince Edouard, et de Terreneuve, indiquant le montant des droits payés sur icelles, ou celles qui sont exemptes de tout droit, pour l'année expirée le 3 janvier 1855.

3. Tableau de la Population, du Revenu, des Dépenses et de la Dette des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, pour l'année 1851.

4. Etat des Importations en Canada, de certains articles, indiquant le pays d'où ils sont importés, et distinguant si ces Importations ont été directes ou si elles sont passées par d'autres possessions britanniques ou quelque autre pays étranger, spécifiant quel pays étranger ou possession britannique, durant l'année 1853.

5. Etat comparatif de la quantité, de la valeur et du montant des droits perçus dans les Etats-Unis et en Canada, sur certains articles nommés dans l'Acte de Réciprocité, étant du produit des deux pays, en l'année 1848.

6. Etat indiquant la valeur et le montant des droits sur certains articles importés durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1854, et maintenant exempts de droits par le Traité de Réciprocité.

7. Etat indiquant la valeur de certains articles importés (*énumérés dans le Traité de Réciprocité*) et le montant des droits sur iceux, durant l'année 1854.

8. Etat de la quantité et de la valeur d'articles importés d'abord dans les Etats-Unis, et de là en Canada, distinguant les marchandises qui ont traversé le pays en transit de celles qui ont été achetées sujettes au *drawback*, et de celles sujettes à un droit là et ici, et de celles qui sonte xemptes de tout droit ; aussi les marchandises de la manufacture ou du produit des Etats-Unis, durant l'année 1854.

9. Tableau des marchandises importées de la mer en Canada, par la voie du St. Laurent, et expédiées en transit aux Etats-Unis, durant l'année 1853.

10. Etat du Revenu perçu dans les différens districts des Etats-Unis, sur la frontière du Canada, de 1830 à 1854.

11. Etat indiquant la valeur des Importations, les frais de perception, et le Revenu brut et net perçu aux différens ports du Canada, sur la frontière des Etats-Unis, dans les années 1840, 1848 et 1854.

No. 1.

Tableau Sommaire Comparatif de la valeur des Importations et des Exportations du Canada, avec différens pays, de 1849 à 1854.

Années.	Grande-Bretagne.		Colonies Anglaises.		Etats-Unis.		Autres pays.		Valeur.		Total.		Montant des droits.
	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations et Exportations.	Population.	
1841									2,694,161	2,217,166	4,911,327	1,050,000	225,834
1848												1,491,666	334,029
1849	1,669,003	1,348,424	48,917	120,174	1,242,855	857,442	41,825	1,525	3,002,598	2,327,565	5,330,457	1,500,000	444,547
1850	2,407,980	1,200,849	97,517	204,288	1,648,715	1,237,789	91,303	27,070	4,245,517	2,669,998	6,915,515	1,582,000	615,694
1851	3,012,033	1,505,350	112,649	260,358	2,091,441	1,017,886	142,574	41,036	5,358,697	2,824,630	8,183,327	1,650,000	737,439
1852	2,667,783	1,689,214	121,519	206,525	2,119,423	1,571,130	162,899	47,123	5,071,623	3,513,994	8,585,617	1,750,000	739,263
1853	4,622,280	2,246,164	159,033	350,161	2,945,536	2,234,095	268,507	52,447	7,995,359	4,882,869	12,878,228	1,900,000	1,028,676
1854	5,740,832	2,719,179	169,446	382,318	3,883,274	2,604,326	338,777	46,332	10,132,331	5,754,797	15,887,128	2,000,000	1,237,629

Montant total par mer, par la voie du St. Laurent, ... $8,294,348
Do. par les États-Unis, ... 7,592,678

No. 2.

Etat de la quantité et de la valeur des marchandises importées en Canada par la voie du St. Laurent, venant des provinces de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, de l'Isle du Prince Edouard, et de Terreneuve, indiquant le montant des droits payés sur icelles, ou celles qui sont exemptes de tout droit, pour l'année expirée le 3 Janvier 1855.

Designation des Articles.	Nouvelle Ecosse.			Nouveau Brunswick.			Ile du Pr. Edouard.			Terreneuve.			Quantité totale.	Valeur totale des articles payant des droits.	Valeur totale des articles exempts de droits.	Valeur totale des articles payant et des articles exempts de droits.	Montant total des droits.
	Quantité.	Valeur.	Droit ou exempt.	Quantité.	Valeur.	Droit ou exempt.	Quantité.	Valeur.	Droit ou exempt.	Quantité.	Valeur.	Droit ou exempt.					
		£ s. d.	£ s d.		£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Café.........quint.	7.1.13	24 11 9	4 15 10							29.2.17	84 6 6	17 9 3	37.0.2	108 18 3		108 13 3	22 5 9
Cigarres.........lbs	1257	311 14 0	133 4 9										1257	311 14 0		311 14 0	133 4 0
Melasse...... galls	385733	9605 1 4	3581 18 2							14882	337 0 3	166 2 11	300635	9942 1 7		9942 1 7	3748 1 1
Tabac en pdr.,lbs	14	0 16 0	0 8 0										18	0 16 0		0 16 0	0 8 4
Rum............galls	4452	684 8 0	449 7 9										4452	684 8 0		684 8 0	449 7 9
Vin. ....galls	1706	207 16 5	104 19 11							589	252 0 6	90 6 10	2295	459 16 11		459 16 11	195 6 0
Sucre.........quint.	41466.1.14	40606 9 0	17515 18 7							6816.3.6	6105 2 4	2808 3 8	48283.0.20	46711 11 4		46711 11 4	20324 2 3
Thé..............lbs	91932	4372 15 8	929 13 4										91932	4372 15 8		4372 15 8	929 13 1
Tabac............lbs	5017	177 17 0	43 2 9										5017	177 17 0		177 17 0	43 2 3
Articles à........30		1562 6 4	468 13 11											1562 6 4		1562 6 4	468 13 10
Articles à......12½		720 7 3	90 0 9		1155 11 4	144 8 11		85 8 2	10 12 11		17 9 2	2 3 8		1978 10 11		1978 10 11	247 6 3
Articles à........2½		3300 6 8	82 10 1		81 5 0	2 0 7					1814 12 6	45 7 2		5196 4 2		5196 4 2	129 17 11
Articles..exempts		37780 0 11			5197 1 6			405 0 0			34193 11 10				77575 14 3	77575 14 3	
Total............		99354 10 4	23404 13 1		6433 17 10	146 9 6		490 3 2	10 12 11		42804 3 1	3129 13 6		71507 0 2	77575 14 3	149082 14 5	26691 9 0

Département des Douanes, Bureau de l'Inspecteur Général,
Québec, 21 Mars 1855.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

RAPPORT.

Le Comité nommé pour préparer un Tableau de la Population, du Revenu, des Dépenses et de la Dette des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord,

A l'honneur de faire rapport :—

Qu'il a dressé un tableau de la population, du revenu, des dépenses, et de la dette des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, pour l'année 1851, d'après lequel il parait que la population de l'Amérique Britannique du Nord était en 1851 de 2,297,219.

Que le montant desdroits de douane reçu fut de £976,938 8s. 9¾d., faisant une moyenne par tête, pour le Canada, de 8s. 2¼d., pour le Nouveau-Brunswick, de 10s. 11¾d., pour la Nouvelle-Ecosse, de 6s. 7¼d., pour l'Ile du Prince Edouard, de 5s. 8¼d., et pour Terreneuve, de 14s. 7¼d.

Le montant du revenu reçu d'autres sources est de £177,040 19s. 5½d., faisant en tout la somme de £1,153,979 8s. 3¼d., et une moyenne par tête pour le Canada de 9s. 4¼d., pour le Nouveau-Brunswick, de 12s. 0¾d., pour la Nouvelle-Ecosse, de 7s. 8½d., pour l'Ile du Prince Edouard, de 7s. 2¼d., et pour Terreneuve, de 15s. 8¾d.

La dette publique de toutes les colonies réunies est de £4,691,509 1s. 8¼d.

Votre comité regrette de ne pouvoir indiquer par cet état le montant du revenu annuel reçu par chaque province des terres publiques et autres sources provenant du sol, qui ne constitue pas une taxe sur le montant du revenu spécifique reçu et dépensé.

Il prend donc la liberté de suggérer un état annuel indiquant,—1. Le montant brut des taxes provenant de chaque source séparément pour le support et les fins du gouvernement provincial. 2. Le montant brut provenant des terres, minéraux et autres sources de revenu, tirées du capital du pays sur lequel il n'est pas imposé de taxe. 3. Les fonds spéciaux provenant de souces particulières et dépensés pour des objets particuliers, et le tarif relatif des droits sur chaque article séparément, tel que donné par l'officier qu'il appartient, et envoyé annuellement à chaque gouvernement pour l'information de leurs législatures respectives.

Le tout respectivement soumis.

WM. HAMILTON MERRITT,
Président.

11 Juin 1853.

No. 3.

Tableau de la Population, du Revenu, des Dépenses et de la Dette des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, pour l'année 1851.

Sources de Revenu.	Canada.	Nouvelle Ecosse.	Nouveau Brunswick.	Isle du Prince Edouard.	Terreneuve.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Douanes et Impots	703700 14 0	75010 10 1	106252 2 0	17769 18 7¾	74205 4 1
Droits d'Encan	5800 6 1		21 10 0		
Accise	14380 7 7				
Impots sur les Banques	15852 7 7				
Amendes et Confiscations	1364 0 0	256 0 0	870 16 0	110 5 1	772 2 4
Revenu Casuel	11138 2 11	6638 6 8	803 6 11		
Intérêt sur Bons			312 12 10	161 2 0¼	
Bureau de Poste				999 2 4½	
Rentes de Terres				2165 1 7	
Régistrateurs				159 6 2½	
Licences				459 10 0	849 0 9
Droits de Phare	937 6 10	3962 11 0	3850 17 5		2467 18 8
Travaux Publics	65008 19 8	385 6 5			
Amen. et Honor. de Milice	8 2 6				
Fonds des Honor. de Justice	4052 12 2		450 0 0		
Diverses Sources		1252 3 0			
Fonds des Marins			1939 12 2		
Emigrants			987 5 0		
Bouées et Fanaux			456 0 1		
Saisies				44 9 8	
Honor. perçus par le Secré.				299 15 3	
Revenu total	842184 5 2	87504 17 2	121855 17 0	22538 14 9¼	79895 14 2
	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Montant moyen par tête	9 10¼	7 8½	12 0¾	7 2¼	15 8¾
Montant moyen pour A.B.N.	10 3				
Droits de Douane, moyenne par tête	8 2¼	6 7¼	10 11¾	5 8¼	14 7¼
Population	1712136	227005	193800	62678	101600
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Dette publique	4451961 17 8	87889 12 0	30000 0 0	17938 17 4¼	103718 14 8
Population des Provinces Anglaises de l'Amé. du N.	2297219				
	£ s. d.				
Douanes de do	976938 8 9¾				
Revenu Général de do	1153979 8 3¼				

Sources de Dépense.	Canada.	Nouvelle Ecosse.	Nouveau Brunswick.	Isle du Prince Edouard.	Terreneuve.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Intérêt sur la dette pub.	225350 3 11	1951 2 6	3828 9 0		5783 10 5
Gouvernement Civil.	45007 6 8	6340 0 0	11225 0 0		10382 18 10
Adminis. de la Justice	84913 8 4	4407 12 0	1641 13 8		12637 17 0
Pénitentiaire	5000 0 0	760 0 0	1700 0 0		
Législature	49887 8 0	7041 16 11	9550 7 11	1912 [illegible] 4½	4125 19 [illegible]
Education	67062 12 3	12459 2 4	16614 6 10	2351 [illegible] 10	7748 5 0
Soci[illegible] d'Agriculture	12917 12 1	558 8 3	2508 4 0	450 0 6	
Hô[illegible] Eglises	17581 12 5	1186 7 6	4572 4 0		
Exp[illegible]géologique	1955 15 6				
Mil[illegible]	1895 4 8	501 16 1	574 14 0		
Pens[illegible]	7947 3 7	1720 0 0	941 13 4		161 4 0
Annu[illegible] des Sauvages	7772 18 7	257 18 3	596 12 3		
Fonds d'Amortissement	73000 0 0		6000 0 0		
Divers Items	13717 14 10	8893 0 0	6024 2 0	752 3 8¼	8037 19 0
Dépenses du Revenu		7606 3 4			
Percept. du Reve. & Protec.			10557 18 0		
Bureau de Poste			610 0 0	1539 10 3	
Salaires				3145 11 11	
Compen. à des Offi. du Gou				774 16 0	
Frais de port public				55 19 8	
Poursuites de la Couronne				793 14 4½	
Bureau de Santé				421 15 11	
Prime pour la pêche				370 18 9	
Edifice Provincial				540 15 8	
				116 11 7¾	
Impression et Papeterie				794 4 2½	
Appréhension de Deserteurs				378 14 2	
Intérêt sur obligations et Debentures				1626 4 0	
Drawbacks				220 16 4½	
Divers Honoraires, etc.				173 12 11	
Remboursement de dettes					6730 0 0
Institution locale	850 0 0				475 0 0
Chemins et Ponts		24973 10 6			
Chemins, Ponts et Quais				5978 3 2	
Prisons				610 11 8¼	
Petits déboursés				86 7 2½	
Marchés				50 1 8	
Pauvres					6329 18 10
Phares	6166 10 7	5791 10 10	3476 4 10	176 17 11¼	
Emigration	906 1 11		1298 0 2		
Travaux Publics	13134 13 4	300 0 0	30936 6 6	787 6 3	10534 4 0
Bouées et Fanaux				65 0 8	
Dépense totale	635066 6 8	84748 8 6	112655 16 6	24173 10 11¼	72946 16 7

Jeudi, 9 Mars 1853.

No. 3.—(*Continuée.*)

TARIF des Droits sur différents articles dans l'Amérique Britannique du Nord pour 1851.

EN COURANT.

Articles.	Canada. Spécifique.	Ad Valorem.	Par Gallon.	Par Boucaut.	Par Quintal.	Nouvelle Ecosse. Spécifique.	Ad Valorem.	Par Gallon.	Par Boucaut.	Par Quintal.
	p. c.	par ct.	d.	s. d.	d.	p. c.	par ct.	s. d.	d.	s. d.
Café, vert	½	12½			1¼				1½	
Do. autre sortes		12½							2½	
The		12½		1					2½	
Sucre, rafiné		12½								17 0½
Do. autres sortes		12½								12 2
Melasse		12½						3½		
Tabac, non manufacture		12½		0½						
Do. manufacture		12½		1					1½	
Cigarres		12½		1 6			£10			
Tabac en poudre		12½		4			£10			
Spiritueux		25	3					1 1½		
Vin		25	6					3 6¼		
Sel		12½		1 par	bois.					
Poisson		12½								
Manufactures		12½			De	2½	à 6¼			
Do. de Coton		12½				2½	6¼			
Do. de Laine		12½				2½	6¼			
Articles non énumerés	De	£2½	à £30				£6¼	Stg.		
						£	7 12 1	Crnt.		

Articles.	Nouveau Brunswick. Spécifique.	Ad Valorem.	Par Gallon.	Par Boucaut.	Par Quintal.	Isle du Prince Edouard. Spécifique.	Ad Valorem.	Par Gallon.	Par Boucaut.	Par Quintal.
	p. c.		s.	d.	s. d.		par ct.	s. d.	d.	s. d.
Café, vert				1¼					1½	
Do. autre sortes										
The				2½					5	
Sucre, rafiné				1¼					2½	
Do. autres sortes			1		7 3½					3 6½
Melasse								0 3½		
Tabac, non manufacture									2½	
Do. manufacture				1½					5	
Cigarres							30			
Tabac en poudre									3½	
Spiritueux								3 0		
Vin		£10	3 0					3 4½		
Sel										
Poisson										
Manufactures	De	1 à 30					6			
Do. de Coton		Do					6			
Do. de Laine		Do					6			
Articles non énumerés		£7½	Stg.				£5	Stg.		
	£	8 16 5	Crnt.			£	6 1 8	Crnt.		

Articles.	Terreneuve. Spécifique.	Ad Valorem.	Par Gallon.	Par Boucaut.	Par Quintal.	Remarques.
		par ct.	s. d.	d.	s. d.	
Café, vert				1½		Le montant du
Do. autre sortes				2½		droit varie dans
The				2½		chaque
Sucre, rafiné					17 ½	Province
Do. autres sortes					12 2	séparée.
Melasse			3½			
Tabac, non manufacture						
Do. manufacture				1½		
Cigarres		10				
Tabac en poudre		10				
Spiritueux			1 1½			
Vin			3 0½			
Sel						
Poisson						
Manufactures						Droit plus
Do. de Coton						élevé en
Do. de Laine						Canada.
Articles non énumerés		£5	Stg.			Le même.
	£	6 1 8	Crnt.			

Jeudi, 9 Mars 1853.

No. 4.

ETAT des Importations en Canada, de certains articles, indiquant le pays d'où ils sont importés, et distinguant si ces Importations ont été directes ou si elles sont passées par d'autres possessions britanniques ou quelque autre pays étranger, spécifiant quel pays étranger ou possession britannique, durant l'année 1853.

Articles.	Valeur totale.			Directement des Indes Occidentales Anglaises.			Directement des Indes Occidentales Etrangères.			Par d'autres pays. Etats-Unis.			Par d'autres pays. Nov. Ecosse, Terreneuve, Ile du P. E.		
	£.	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Cafe	34324	5	2	36	8	9	103	19	7	33701	1	11	482	14	11
Articles de confiserie	1479	7	10	1	4	4	127	0	5	1350	0	7	1	2	6
Melasse	52437	6	0	....			17881	0	6	27457	8	2	7098	17	4
Cigarres	12145	10	6	....			716	14	7	11280	11	1	148	4	10
Epices	9201	0	8	180	13	8	106	3	5	8650	15	4	263	8	3
Cordiaux	189	3	10	....			4	14	6	184	9	4			
Rum	3207	19	8	138	13	0	330	0	4	1111	2	1	1628	4	3
Miel	71	9	2	....			71	9	2						
Sucre	220824	5	1	264	3	4	35050	2	11	135525	2	4	49984	16	6
Acajou	89	7	5	....			89	7	5						
£	333969	15	4	621	3	1	54480	12	10	219260	10	10	59607	8	7

No. 5.

ETAT comparatif de la quantité, de la valeur et du montant des droits perçus dans les Etats-Unis et en Canada, sur certains articles nommés dans l'Acte de Réciprocité, étant du produit des deux pays, en l'année 1848.

IMPORTES EN CANADA.

Articles.	Valeur. £	s.	d.	Montant des droits en dollars.	Montant des droits en £	s.	d.
Grains et céréales	17254	0	0	9609	2400	11	10
Légumes	3760	0	0	1504	376	0	0
Fruits	7428	0	0	4929	1232	6	7
Semences	6843	0	0	2053	512	5	6
Animaux pour reproduction, non donné.							
Animaux payant droit	13951	0	0	6582	1645	9	6
Peaux, Laine, Suif, Cornes, Alcalis, non classés.	163000	0	0	6524	1631	0	0
Beurre	72	0	0	40	9	18	9
Fromage	4431	0	0	2989	747	7	4
Viandes	23156	0	0	26629	6672	6	3
Minerais, point							
Douves	1633	0	0	962	240	12	8
Bois	4623	0	0	1763	440	16	2
£	246151	0	0	$63584	£15909	13	7

IMPORTES AUX ETATS-UNIS.

Articles.	Valeur. £	s.	d.	Montant des droits en dollars.	Montant des droits en £	s.	d.
Grains et céréales de toutes sortes	90164	0	0	72331	18082	15	0
Légumes	44	0	0	35	8	15	0
Fruits	0	5	0	0 20	0	1	0
Semences	687	0	0	550	13	15	0
*Animaux, (de race,)	12387		0	Libre.			
Peaux	2786	0	0	2230	557	10	0
Laine	23884	0	0	19107	4776	15	0
Beurre	2209	0	0	1767	441	15	0
Fromage	2	0	0	2	0	10	0
Suif	2	0	0	1	0	5	0
Cornes							
Viande salée et fraich							
Minérais de t's mét'x.							
Alcalis	714	0	0	571	142	15	0
Douves							
Bois de toutes sortes.	27789	0	0	22231	5557	15	0
£	160668	5	0	$118825 20	£29582	11	0

*Animaux payant un droit (non donné.)

Extrait du rapport imprimé du département de la trésorerie des États-Unis, pour 1848.
Importations en Canada examinées et certifiées correctes.

J. W. DUNSCOMB.

DEPARTMENT DES DOUANES, B. I. G.,
Montréal, Canada, 17 Juillet 1849.

No. 6.

(Rapport des Finances.)

Etat indiquant la valeur et le montant des droits sur certains articles importés durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1854, et maintenant exempts de droits par le Traité de Réciprocité.

Articles.	Droit par quintal.	Valeur des articles.	Droits.
Grain, Fleur, et Céréales	20	$3006073 00	$782[illegible]14 60
Animaux, exempts de droits	...	75406 00	
payant un droit	20	225642 00	45128 40
Viande fraiche, fumée, et salée	20	5184 00	1036 80
Coton, Laine, exempte de droits	...	125 00	
Graines de semence, Plantes, Arbrisseaux, etc., exempts de droits	...	18210 06	
payant un droit	20	555 00	111 00
Légumes	20	102806 00	20561 20
Fruits non séchés	20	13692 00	2738 40
Fruits séchés	20	31 00	6 20
Poisson de toute sorte	20	901671 00	180334 20
Produits du poisson ou de toutes autres créatures vivant dans l'eau			
Volaille	20	1016 00	203 20
Œufs	20	5500 00	1100 00
Peaux et Pelleteries	5	34729 00	1734 45
Fourrures non préparées	10	13920 00	1392 00
Queues non préparées	20	8 00	1 60
Pierre brute	10	10758 00	1075 80
Marbre brut	4	4 00	0 80
Beurre	20	126811 00	25362 20
Fromage	30	127 00	38 10
Suif	10	37 00	3 70
Saindoux	20	837 00	167 40
Cornes	5	1421 00	71 05
Engrais			
Minérais de Métaux, exempts de droits	...	18790 00	
payant un droit	20	516 00	103 20
Charbon	30	2[illegible]4775 00	76432 50
Poix, Goudron, et Thérébentine	20	75 00	15 00
Alcalis	20	4441 00	888 20
Bois de chauffage et autre	30	728688 00	218606 40
Tous autres bois	20	574051 00	114810 20
Peaux d'Agneaux	20	24639 00	4927 80
Laine	30	69182 00	20754 60
Huile de poisson	20	110402 00	22080 40
Riz			
Blé d'Inde à balais			
Ecorce	20	978 00	195 60
Plâtre moulu	20	353 00	70 60
non moulu, libre	...	113312 00	
Pierres à moulanges	5	23265 00	1163 25
Articles de teinture	5	14717 00	735 85
Chanvre, Filasse, Etoupe, non fabriqués			
Tabac, non manufacturé	30	2915 00	874 50
Guenilles	5	12696 00	634 80
Total	...	7398358 00	1524457 40
A déduire pour les provinces anglaises de l'Amérique du Nord*	...	1301154 00	231054 00
Laissant pour le Canada		6097204 00	1243403 00

* Ces articles consistent en :—

	Valeur.	Droits.
1—Poisson	901671	180334
2—Pierre	10758	1075
3—Charbon	254775	76432
4—Huile de poisson	110402	22080
5—Plâtre	353	70
6—Pierres meulières	23265	1163
	491224	281154

F. BIGGAR,
Régistraire.

Départment de la Trésorerie, Bureau du Régistraire,
21 Novembre 1854.

No. 7.

Etat indiquant la valeur de certains articles importés en Canada (*énumérés dans le Traité de Réciprocité*) et le montant des droits sur iceux, durant l'année 1854.

Articles.	Valeur.			Droit.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Tabac, non manufacturé	16776	16	2	3599	6	0
Articles à 30 par cent.						
Fruits, séchés	10000	0	0	3000	0	0
" verts	10110	0	0	3033	0	0
Total des articles à 30 par cent	20110	0	0	6033	0	0
Articles à 20 par cent.						
Animaux	[illegible]219	18	3	1444	0	0
Grains	4181	18	4	836	7	8
Farine et Céréales	4385	6	3	877	1	3
Houblon	2958	2	1	591	12	5
Viande	15486	3	4	3097	5	0
Beurre	[illegible]73	14	2	54	15	0
Fromage	8351	12	9	1670	6	7
Total des articles à 20 par cent	42856	26	2	8571	7	11
Articles à 12½ par cent.						
Poisson	18712	0	0	2339	0	0
Bois de chauffage	10000	0	0	1250	0	0
Lard mess	127626	14	1	15953	7	0
Riz	11598	18	0	1449	17	8
Bois et Merrain	15703	19	7	1963	0	0
Térebentine	7180	14	6	897	11	10
Légumes	1500	0	0	187	10	0
Autres articles	1000	0	0	125	0	0
Total des articles à 12½ par cent	193322	6	2	24165	6	1
Articles à 2½ par cent.						
Ecorce	593	6	1	14	16	8
Blé d'Inde à balais	4981	7	8	124	10	8
Pierre à aiguiser	2107	3	5	5[illegible]	13	7
Charbon	55095	0	0	1377	7	0
Articles de teinture	6000	0	0	150	0	0
Filasse, Chanvre, et Etoupe	26235	0	0	655	17	6
Peaux crues et d'Agneaux	63267	14	0	1581	13	[illegible]
Saindoux	9130	13	3	228	[illegible]	[illegible]
Poix et Goudron	2842	16	8	71		
Marbre et pierre brute	7500	0	0	187	10	[illegible]
Suif	86159	7	7	2153	19	7
Laine	8042	12	10	201	1	4
Total des articles à 2½ par cent	271955	1	6	6798	16	1
Articles exempts de droits.						
Animaux	11067	15	0			
Grains	212463	18	0			
Coton en balles	3814	0	0			
Graines de semence	24596	16	5			
Engrais	5965	6	0			
Plantes, Arbrisseaux et Arbres	13386	18	6			
Total des articles exempts de droits	271324	13	11			
Récapitulation.						
	£	s.	d.	£	s.	d.
Articles payant un droit spécifique et ad valorem	16776	16	2	3596	6	0
Articles à 30 par cent	20110	0	0	6053	0	0
Articles à 20 par cent	42856	16	2	8571	7	11
Articles à 12½ par cent	193322	6	2	24165	9	1
Articles à 2½ par cent	271955	1	6	6798	16	1
Articles exempts de droits	271324	13	11			
Total	816345	13	11	49167	16	1
				5	0	0
Déduction des articles exempts de droits	171324	0	0	$196671		
	£545021	0	0			
	$2180085					

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire de Douanes.

Douanes, B. I. G., Québec, 8 Avril 1855.

No. 8.

État de la quantité et de la valeur d'articles importés d'abord dans les Etats-Unis, et de là en Canada, distinguant les marchandises qui ont traversé le pays en transit de celles qui ont été achetées sujettes au *drawback*, et de celles sujettes à un droit là et ici, et de celles qui sont exemptes de tout droit ; aussi, les marchandises de la manufacture ou du produit des Etats-Unis, durant l'année 1854.

Designation des articles.	Passant par les Etats-Unis en transit.		Achetés dans les Etats-Unis. En entrepot.		Droit payé.		Exempts de droit.		Produits des Etats-Unis.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		£ s. d.		£ s. d.		£ s. d.		£ s. d.		£ s. d.
Café, vert, quint	2198 0 0	5698 8 0	17461 0 11	5456 18 1			5465 0 20	16792 14 5	12205 0 0	9485 5 11
Café, autre, "	0 2 25	4 15 1					86 1 2	255 18 1	2[illegible] 1 25	83 19 3
Cigarres, lbs	1815	416 0 0	134136	5477 9 6	2916	932 3 0			18946	5127 7 1
Melasse, galls	4298	129 11 2	200706½	8162 0 8	55673	3577 16 10			649907	27977 8 6
Tabac en poudre, lbs			346	15 6 2	743½	37 12 1			84701¼	682 15 5
Spiritueux, Eau de Vie, galls	13667	3890 7 7	35596	12341 17 0	22095½	5313 3 9			1568½	802 15 6
Cordiaux, "	31	18 0 0			44	34 9 10			681¼	164 13 10
Genièvre, "	1450	172 15 9	9174	1082 13 3	1449	174 6 0			1169	161 10 10
Rum, "	733	78 10 0	1117	155 11 2	2877	365 10 9			17707¼	1986 18 11
Whiskey, "	2900	234 0 6							454376	38799 12 7
Vin, "	21028	5732 13 1	23160	6800 0 5	16852½	4380 8 5			50769½	7870 15 8
Sucre brut, quint	5593 1 5	9141 4 5	71669 3 15	105149 7 10	12045 3 12	14957 18 6			72079 0 2	69708 11 9
Sucre rafiné, quint	111 0 12	216 6 11	6715 1 16	12724 4 3	4958 3 26	10021 18 2			4065 0 23¼	7602 17 9
Thé, lbs	43221	1680 12 1	1462012	101925 16 2			1621370	213557 4 4		
Tabac manufacturé, lbs			15119	492 3 5	37085¾	1467 6 4			2797479½	89163 4 10
Tabac non manufacturé, lbs			13320	634 16 2	1296	36 4 3			597898	13529 8 2
Marchandises à 30 par cent		18 0 0		4241 16 11		5220 8 6				25180 7 7
" " 20 "				88 19 10		14 18 6				29370 15 4
" " 12½ "		1253050 0 10		2267 19 5		77260 14 3				1592280 1 11
" " 2½ "		41071 0 1		32111 8 5		20182 18 11				404617 3 1
" exemptes de droits		15217 18 0				43 7 2				510929 2 8
Total		1336770 3 6		299428 8 8		144021 5 3		230605 16 10		2835525 6 7

Departement des Douanes, B. I. G.,
Québec, 21 Mars 1855.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire de Douanes.

No. 9.

Tableau des marchandises importées de la mer en Canada, par la voie du St. Laurent, et expédiées en transit aux Etats-Unis, durant l'année 1853.

Articles.	Valeur.	Articles.	Valeur.	Articles.	Valeur.
	£ s. d.	Rapporté	£259773 4 11	Rapporté	£261514 11 1
Fer pour chemins de fer	220333 15 8	Ferronnerie	741 17 1	Vernis	20 0 0
Fer en gueuse	29802 16 1	Meubles	108 17 10	Briques	39 8 4
Fer en barre	9368 19 1	Ferblanc	867 4 0	Autres articles	426 0 11
Acier	267 14 1	Laines	23 7 3		
	£259773 4 11		£261514 11 1		£261991 0 4

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire de Douanes.

No. 10.

ETAT du Revenu perçu dans les différens districts des Etats-Unis, sur la frontière du Canada, de 1830 à 1854.

Districts.	De 1830 à 1848 (19 ans.)				De 1848 à 1851 (3 ans.)			
	Revenu brut.	Frais de perception.	Revenu net.	Excédant des dépenses.	Revenu brut.	Frais de perception.	Revenu. net.	Excédant des dépenses.
1. Vermont	$216385 14	$133660 10	$62725 04	....	$181915 02	$27472 47	$154442 55	....
2. Champlain	192877 80	130938 86	61938 94	....	133326 68	22965 22	109751 44	....
3. Oswegatchie	63201 74	116874 47	....	$53672 73	42842 41	16002 22	26840 19	....
4. Cap Vincent	21649 98	78437 26	....	56787 28	22410 78	14222 58	8188 20	....
5. Sackett's Harbor	13983 04	106492 84	....	92509 80	16603 54	27000 95	....	$10397 41
6. Oswego	206754 84	157519 67	48235 17	....	273173 92	38216 43	234947 50	....
7. Genesee	133019 97	80954 47	52065 50	....	45324 66	13368 47	31722 66	....
8. Niagara	53527 07	117943 82	....	64416 75	44076 44	21277 66	22798 75	....
9. Buffalo	150437 60	197653 80	....	472[illegible] 20	148740 05	49601 19	98885 78	....
10. Erié	3394 66	156014 82	....	152620 16	1155 26	31924 35	....	30769 09
11. Cuyahoga	39863 15	47214 73	....	7351 58	126677 24	12228 71	113448 53	....
12. Sandusky	6246 92	29929 46	....	23682 54	34018 44	5927 49	28090 95	....
13. Miami	3660 19	20183 19	....	16523 00	244 55	2470 40	....	2225 86
14. Détroit	88676 71	163905 42	....	75228 71	47935 42	32868 22	15067 20	....
15. Michilimakinac	5189 42	39936 59	....	3474[illegible] [illegible]7	1797 42	4535 02	....	2737 60
16. Chicago	2026 86	3117 09	....	1090 22	10670 41	10360 73	154 75	....
Total	1200895 09	1600776 59	224964 [illegible]	625846 15	1130912 21	331436 14	844338 50	46129 96

Frais de perception	$1600776 59
Revenu brut perçu	1200895 09
Perte pour le public	$399881 50

Revenu brut		$1130912 21
A déduire,		
Droits remis	$170 92	
Frais de poursuite	1096 61	
Frais de perception	331436 14	
Excédant des dépenses	46129 96	
		378833 63
		$752078 58

Districts.	1852 (un an.)			1853 (un an.)			1854 (un an.)		
	Valeur des Importations.	Revenu.	Frais de perception.	Valeur des Importations.	Revenu.	Frais de perception.	Valeur des Importations.	Revenu.	Frais de perception.
1. Vermont	$46694	$37647 29	$9896 00	$184512	$40114 64	$10414 36	$337279	$43839 35	$9871
2. Champlain	75331	64673 51	10218 00	494856	111332 89	8482 41	104175	121595 36	13567
3. Oswegatchie	20303	20004 70	5265 00	328735	44555 94	7692 50	415472	34193 47	8489
4. Cap Vincent	45883	21690 82	7834 00	759961	35671 90	6673 57	1111094	27215 02	8427 95
5. Sacketts Harbor	390	12844 24	7276 00	4398	4495 05	8185 00	34779	3864 94	6703 23
6. Oswego	592653	86729 97	16448 22	1494140	128667 27	11755 39	3369028	174313 79	20008 37
7. Genesee	31075	10983 16	6941 44	46650	7902 32	6704 40	109789	10545 04	7214 44
8. Niagara	144737	23885 48	5634 00	1119797	28348 58	11171 39	171080	22397 53	8812 65
9. Buffalo	67477	91372 00	15963 00	440708	85263 72	16166 66	412778	86586 86	17344 23
10. Erié	....	517 06	850 03	37	316 98	285 59	4508	1636 62	1285 07
11. Cuyahoga	20831	85528 56	4464 00	132219	48510 79	3690 80	372504	65101 28	4504 92
12. Sandusky	334	82397 49	2519 00	54969	76660 88	2506 62	10736	26529 91	2554 12
13. Miami	....	....	2414 00	....	99316 02	2210 75	7941	71397 14	2182 04
14. Détroit	55634	34333 95	13982 38	207782	831 81	17730 05	159645	13700 00	14899 57
15. Michilimakinac	437	1054 23	2211 00	3448	481 60	1949 46	7443	1923 81	2084 59
16. Chicago	....	919 80	2520 06	....	127060 95	2577 50	49174	13484 32	4215 57
17. Milwaukie, établi en 1852	....	11188 74	2400 00	7539	27216 11	2853 01	38708	334043 78	5025 58
Total	1101779	585771 00	116836 13	5279771	866747 45	121049 46	6716133	1052368 22	137189 91

NOTE.—Il faut observer en comparant les Importations avec le Revenu, dans l'état ci-haut que, pendant que les Importations ne comprennent que les articles transportés directement du Canada aux ports mentionnés, une partie du revenus se tire des Importations aux ports atlantiques, et transportées en transit aux ports des lacs.

H. BIGGAR, Registraire.

DEPARTMENT DE LA TRESORERIE,
Bureau du Registraire, 14 October 1854.

No. 11.

Etat indiquant la valeur des Importations, les Frais de perception, et le Revenu brut et Net perçu aux différens ports du Canada, sur la frontière des Etats-Unis, dans les années 1840, 1848 et 1854.

No.	Ports.	1841.				1848.				1854.				Remarques.
		Importations.	Revenu.			Importations.	Revenu.			Importations.	Revenu.			
		Valeurs.	Brut.	Dépens's	Net.	Valeurs.	Brut.	Dépenses.	Net.	Valeurs.	Brut.	Dépens's	Net.	
			£	£	£		£	£	£		£	£	£	
1	St. Johns		24092	819	23273		22341	1454	20887		966	773	193	
2	Philipsburg		857	146	711		1226	310	916		1155	318	837	
3	Coteau du Lac*		700	644	56		76	351			112	81	31	
4	Stanstead		749	135	614		1412	338	1074		1418	535	883	
5	Amherstburg		417	100	317		603	162	441		1824	470	1354	Population en 1841...1050000
6	Bath		382	100	282		655	153	502		450	106	344	Population en 1848...1491688
7	Belleville		702	100	602		1483	231	1252		12188	825	11363	Population en 1851...2000000
8	Brockville		888	100	788		3130	412	2718		9459	927	8532	
9	Bond Head & Port Darlington*		201	100	101		60	95						
10	Burlington		2978	223	2755	...	30326	1203	29123		169122	3118	166004	
11	Chatham		295	100	195		925	281	644		5522	294	5228	
12	Chippawa		1119	131	988		1953	425	1528		2597	478	2119	
13	Cobourg		1005	125	880		1362	331	1031		7251	428	6823	
14	Cornwall		105	53	52		270	150	120		925	190	735	
15	Fort Erié		652	100	552		972	303	669		7880	658	7222	
16	Gananoque		95	48	47		284	158	126		425	137	288	
17	Goderich		53	26	27	...	302	147	155		1719	181	1538	
18	Hallowell		432	100	332		474	115	359					
19	Kingston		8479	300	8179		10937	1371	9566		29032	2385	26647	
20	Maria Town		61	31	30		264	189	75					
21	Newcastle and Port Trent		168	84	84		336	160	176		388	131	257	
22	Niagara		1246	137	1109		1658	310	1348		6259	365	5894	
23	Oakville		265	100	165		1023	150	873		3008	280	2728	
24	Penetanguishene*		211	100	111		14	25			63	25	38	
25	Prescott		336	100	236		1427	264	1163		6853	676	6177	
26	Port Burwell		103	51	52		319	101	218		2456	287	2169	
27	Port Colville and Dunnville		225	100	125		767	222	545		1748	249	1499	
28	Port Credit*		245	100	145		103	114			88	161		
29	Port Dalhouse		725	100	625		1104	283	821		5337	515	4822	
30	Port Dover		460	100	360		1700	232	1468		3704	407	3297	
31	Port Hope		595	100	495		1311	207	1103		7061	523	6538	
32	Port Sarnia		132	66	66		457	198	259		1887	280	1607	
33	Port Stanley		829	100	729		5132	294	4838		16559	779	15780	
34	Port Talbot		40	20	20									
35	Queenston		286	100	186		1078	244	834		3077	329	2748	
36	Rivière aux Raisins*		56	28	28		9	95			94	95		
37	Sandwich		106	53	53		1010	233	776		7560	687	6873	
38	Toronto		6720	317	6403		27752	1392	26360		172576	4306	168270	
39	Point Turkey		165	82	83		353	139	214					
40	Windsor		380	100	280		469	160	309					

1 Dundee						517	330	187		330	250	280
42 Lacolle						535	388	147		254	246	8
43 Compton*						69	89					
44 Clarenceville						250	136	114		480	145	335
45 Hemmingford						358	89	269		662	145	517
46 Huntingdon						154	114	40		135	112	23
47 Russelltown*						122	226			60	145	
48 Eaton*						61	88					
49 Frelighsburg						436	120	316		844	166	678
50 Potton						227	137	90		232	143	89
51 Sutton*						94	95			302	120	182
52 St. Regis						297	226	70		944	192	752
53 Dickenson's Landing						474	158	316		182	120	62
54 Grafton*						34	50			10	92	
55 Maitland*						47	146			67	209	
56 Owen's Sound*						34	75			208	50	158
57 Port Colborne*						85	228			607	112	495
58 Port Milford*						48	113			31	148	
59 Rondeau*						49	92			313	75	238
60 Sault Ste. Marie						507	135	372		736	190	546
61 Wallaceburg						168	85	83		590	248	342
62 Wellington*						30	110			60	107	
63 Amherst										424	125	299
64 Coaticook										5748	656	5092
65 Gegreville										92	115	
66 Hereford										7	2	5
67 New Carlisle										1706	314	1392
68 Brantford										10730	225	10505
69 Bytown										9321	227	9094
70 Brighton										202	100	101
71 Bruce Mines										421	108	313
72 Cramahe										320	156	164
73 Dundas										5849	261	5588
74 Elgin										67	125	
75 Morrisburgh										704	244	459
76 Napanee										829	158	671
77 Oshawa										1226	125	1101
78 Picton										1533	210	1323
79 Port Rowan										1323	145	1178
80 Port Trenton										574	103	471
81 Stanford										20849	1621	19228
82 Saugeen										167	115	52
83 Whitby										2540	210	2330
Valeurs d'après la table de M. Green	2694161				3159328				10132331			
Ports Intérieurs		57573	5426	52147		130148	16502	114781	...	564499	30577	534548
De la mer		168261	5969	162291		203881	13175	190722		660693	23784	637122
Ajoutez l'excédant des dépenses							1151				840	
Branche de la Douane							2920	305503			4553	670
Déduire balance pour correspondre aux comptes publics.								1145				171 3652
Totaux		225834	11395	214438		334029	33748	304358		1225192	59754	1168018